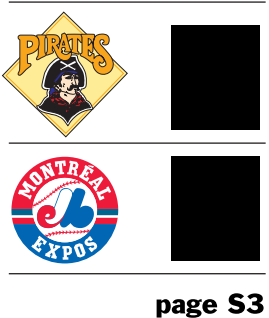




Les vêtements siamois  
page C1

# La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique



page S3

Les polices  
européenne  
et chinoise  
aux trousse  
des trafiquants  
d'immigrants  
page B4



Baisse du prix  
de l'essence  
dans la région  
de Montréal  
page D1



1 3 4 6 ♦ MONTRÉAL, MERCREDI 21 JUIN 2000 • 116<sup>e</sup> ANNÉE, NO 239, 84 PAGES, 6 CAHIERS • 60 ¢ TAXES EN SUS / EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC, HULL-OTTAWA 70 ¢

## Le système de santé du Canada perd des plumes

MATHIEU PERREAULT

Une étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) place le système de santé canadien au 30<sup>e</sup> rang mondial, derrière des pays comme Singapour, le Portugal, la Grèce, la Colombie, Chypre, l'Arabie saoudite et le Maroc. La France et l'Italie se classent première et deuxième, alors que les États-Unis traînent au 37<sup>e</sup> rang.



« C'est la première fois que nous faisons une comparaison aussi exhaustive », prévient le codirecteur de l'étude dévoilée hier à Washington, Julio Frenk, en entrevue téléphonique.

« Nous n'avons pas pris en compte seulement le niveau de santé, comme la plupart des analyses. Nous prenons en compte l'équité entre citoyens au niveau du financement et de l'état de santé, et la réactivité, c'est-à-dire la satisfaction des patients. La satisfaction se mesure entre autres par le respect de la confidentialité, la longueur des listes d'attente, la politesse du personnel. »

Ce n'est pas la première fois que l'OMS écorche le Canada. Voilà deux semaines, l'institution internationale plaçait notre pays au 12<sup>e</sup> rang mondial pour ce qui est du niveau de santé, derrière le Japon (1<sup>er</sup> rang), l'Australie et neuf pays européens, mais devant les États-Unis (24<sup>e</sup> rang). Un Canadien peut s'attendre à vivre 72 ans en bonne santé, deux ans et demi de moins qu'un Japonais.

Dans le classement dévoilé hier, ce 12<sup>e</sup> rang est relevé au 7<sup>e</sup> à cause de la bonne « réactivité » du système de santé canadien, et de l'équité de la contribution financière des riches et des pauvres, puis rabaisé à la 30<sup>e</sup> place par les coûts importants du système de santé canadien, 10<sup>e</sup> au monde.

En gros, le Maroc a une espérance de vie moindre que celle du Canada, mais dépense beaucoup moins

Voir **LE SYSTÈME** en A2

## Somme record pour atteinte à la réputation



PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse

C'est une émission du *Point* aux allures de règlement de comptes qui a tout fait perdre à Gilles Néron.

## Gilles Néron recevra 1,2 million de Radio-Canada et des notaires

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

La Chambre des notaires et la Société Radio-Canada devront verser 1,2 million — une somme record — au propriétaire d'une petite boîte de communications, Gilles E. Néron, un homme connu et respecté qu'elles ont toutes deux sali et aculé à la ruine de façon malicieuse. Jamais un média canadien n'avait encore été condamné à payer une aussi forte somme pour atteinte à la réputation.

C'est une émission du *Point* aux allures de règlement de comptes qui a tout fait perdre à l'homme de 56 ans, ancien président de la Régie de la sécurité dans les sports. « Plus de compagne, de condo, d'auto... » énumère le juge Claude Tellier, de la Cour supérieure, dans la décision d'une rare sévérité qu'il a rendue hier.

« J'ai fait une dépression, on m'a enlevé ma carte de crédit et je ne suis même plus

Voir **SOMME** en A2

## Membres de l'Alliance canadienne à leur insu!

500 Gaspésiens déclarent n'avoir jamais demandé à être membres de ce parti

ALEXANDRE SIROIS

Au moins 500 Gaspésiens sont devenus membres de l'Alliance canadienne sans même le savoir, a admis hier le président québécois de la campagne de Tom Long, Jonathan Sauvé, alors qu'il dénonçait la façon dont le Québec est traité par les responsables du nouveau parti fédéral de droite.

L'Alliance canadienne avait annoncé la semaine dernière que l'organisation québécoise de M. Long, l'un des trois principaux candidats au leadership du parti, avait recruté plus de 2800 membres dans le seul comté de Bonaventure-Gaspé-Îles-de-la-Madeleine-Pabok. La validité de ces chiffres avait aussitôt été mise en doute, entre autres par le premier ministre Jean Chrétien.

Au cours d'une entrevue téléphonique, M. Sauvé a confié à *La Presse* que son organisation avait inscrit des centaines de Gaspésiens à l'Alliance canadienne, à leur insu. C'est ce que révèle une enquête interne en cours.

« On a quatre téléphonistes qui se sont mis au travail et qui, en date d'hier soir, avaient parlé à 1800 personnes sur les 2800 », a déclaré M. Sauvé, qui précise « qu'entre 500 et 600 » des membres interrogés jusqu'ici « ont dit qu'ils n'avaient pas demandé à être membres de l'Alliance canadienne ».

« On va demander que ces gens-là soient rayés des listes parce qu'il y a effectivement eu des anomalies », a ajouté M. Sauvé, qui a notamment jeté le blâme sur les responsables nationaux de l'Alliance canadienne. Il estime que son comité aurait pu effectuer une vérification de ce type avant le dévoilement des chiffres officiels. Le bureau national du parti ne leur a cependant pas expédié, comme prévu, les listes de membres par comté.

D'ailleurs, hier, M. Sauvé s'est joint au lieutenant québécois du

Voir **MEMBRES** en A2



Tom Long

### Rubriques

|                       |          |                  |             |
|-----------------------|----------|------------------|-------------|
| Arts et spectacles    | E1 à E5  | Loteries         | A2, A21     |
| - horaire spectacles  | E3       | Mode             | C1 à C3     |
| - horaire télévision  | E2       | Monde            | B4, B5      |
| - Louise Cousineau    | E1       | Mots croisés     | D20, S10    |
| Bandes dessinées      | C7       | Mot mystère      | E6          |
| Boisvert Yves         | A5       | Opinions         | B3          |
| Bridge                | D21      | Petites annonces | C6          |
| Carrières et profs    | D5 à D7  | - immobilier     | C6, C7, D18 |
| Cyberpresse           | B8       | - marchandises   | D18         |
| Décès                 | E6, E7   | - emplois        | D18 à D21   |
| Économie              | D1 à D17 | - automobile     | D21, E6, E8 |
| Feuilleton            | D21      | - affaires       | D9          |
| Êtes-vous observateur | C6       | Politique        | B1, B6, B7  |
| Horoscope             | D18      | Vacances/voyage  | C4, C5      |

### MÉTÉO



Averses  
Max. 26, min. 16  
Cahier Sports,  
page 16



http://lapresse.infinet.net

## Immigration Canada sera moins tatillon envers les jeunes travailleurs français

VINCENT MARISSAL  
envoyé spécial, PARIS

Les plaintes du gouvernement français, notamment de la part de ministres plaçant pour leurs propres enfants, ont fait plier Ottawa qui facilitera dorénavant le travail temporaire des jeunes Français au Canada.

L'entente qui permettra à des jeunes des deux pays de travailler jusqu'à un an en France ou au Canada, s'ils démontrent qu'ils ont de quoi subvenir à leurs besoins avant de partir, sera signée demain à Paris dans le cadre de la visite officielle de quatre jours du premier ministre Jean Chrétien en France.

Même si l'entente ne touchera que quelque

500 jeunes au début, la pression de la France était forte, reconnaît Jacques Roy, l'ambassadeur du Canada à Paris. Les interventions en haut lieu expliquent d'ailleurs en partie la décision du Canada, indique M. Roy en entrevue à *La Presse* dans son bureau de la rue Montaigne. « Ça enlève un irritant majeur parce que notre réglementation est passablement rigide et les agents d'immigration suivent le règlement : pas de permis de travail, il faut retourner en France, explique M. Roy. Bien souvent, ce sont des fils de ministres, alors on reçoit une quantité de plaintes et c'est très désagréable. »

L'inflexibilité d'Immigration Canada a fait l'objet de nombreux reportages et chroniques au cours des dernières années, notamment de la

part de notre chroniqueur Pierre Foglia, mais les autorités canadiennes avaient toujours maintenu leur position.

Le premier ministre Jospin, en visite au Canada en 1998, avait prié Jean Chrétien de trouver une solution à ce fâcheux problème. Ses collègues ministres ont, semble-t-il, accéléré les choses.

L'entente sur l'immigration constitue l'un des plats de résistance au menu de la visite officielle de quatre jours de M. Chrétien en France, visite qui débute aujourd'hui. La dernière visite officielle de Jean Chrétien en France remonte à janvier 1997, mais le Canada a reçu depuis le

Voir **IMMIGRATION** en A20

**J'AI BESOIN DE VACANCES • J'AI BESOIN DE VACANCES • J'AI BESOIN DE VACANCES • J'AI BESOIN**

**Voyagez Royalement avec ROYAL**

**Paris 579\$**  
**Martinique 599\$**  
**Guadeloupe 599\$**

à partir de  
F. Lauderdale 359\$  
Orlando 359\$  
Haïti 499\$  
Toulouse 789\$  
Lyon 789\$

**Club Med**  
**Boucanier 1 599 \$**  
**24 juin**  
**Caravelle 1 689 \$**  
**24 juin**

**Forfaits tout inclus 1 sem.**  
Puerto Vallarta 898 \$  
Cancun 1198 \$  
Puerto Plata 898 \$  
Varadero 798 \$  
Punta Cana 1198 \$  
Nassau 1198 \$

**Croisières**  
des Caraïbes de l'est  
San Juan, Haïti, Bahamas  
**8 jours 1578 \$**  
**Perles d'Europe**  
France, Italie, Suisse, Belgique  
Allemagne et Autriche  
**14 jours 2699 \$**

**Destinations Primeurs**  
**Martinique**  
**2 repas/jour 999 \$**  
**Guadeloupe**  
**3 repas/jr 999 \$**  
**Jamaïque**  
**Tout inclus 1429 \$**

**multi-voyages**  
Tél.: (514) 858-0011  
1-888-302-6221  
En achetant un de ces produits  
vous courez la chance de  
gagner une Mercedes

Suites de la une

# Le système de santé du Canada perd des plumes

| Classement par pays des meilleurs soins de santé établi par l'OMS* |             |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1                                                                  | France      |
| 2                                                                  | Italie      |
| 3                                                                  | Saint Marin |
| 4                                                                  | Andorre     |
| 5                                                                  | Malte       |
| 6                                                                  | Singapour   |
| 7                                                                  | Espagne     |
| 8                                                                  | Oman        |
| 9                                                                  | Autriche    |
| 10                                                                 | Japon       |
| ...                                                                |             |
| 29                                                                 | Maroc       |
| 30                                                                 | Canada      |

\*Organisation mondiale de la santé

Infographie La Presse

## LE SYSTÈME / Suite de la page A1

pour son système de santé, 5,3 % du PIB contre 8,6 %. Les États-Unis ont une espérance de vie en bonne santé de 70 ans et consacrent 13,7 % de leur PIB à la santé. Ils sont de loin les premiers à ce chapitre, devant l'Allemagne (10,5 %), le Liban (10,1 %), la Suisse (10,1 %) et l'Uruguay (10 %).

La mesure de la satisfaction des patients, par le biais de la réactivité, constitue une nouveauté intéressante de ce rapport. Les listes d'attente pour les soins non urgents, qui défraient la chronique au Canada, sont incluses dans la réac-

tivité. Font aussi partie de ce calcul le respect de la dignité, la confidentialité, la participation du patient au choix du traitement, la qualité de l'environnement, l'accès aux réseaux d'aide sociale et la liberté de choisir son médecin.

La satisfaction des patients et leur niveau de santé ne font pas bon ménage : seuls trois pays sont parmi les dix premiers dans les deux palmarès : le Japon, la Suède et la Suisse. Les États-Unis sont premiers de classe en réactivité et 24<sup>e</sup> en niveau de santé.

Le Canada ne se situe pas trop mal non plus en réactivité : 7<sup>e</sup> sur 191. Autre bon point, un Canadien sera satisfait du système de santé qu'il soit riche ou pauvre (3<sup>e</sup> rang, ex-aequo avec 35 autres pays).

Mais cela ne veut pas dire que le système canadien soit équitable, souligne le Dr Frenk, un Mexicain. Le niveau de santé est assez inégal (18<sup>e</sup> rang), et certains pauvres risquent de s'endetter outre mesure pour se soigner (17<sup>e</sup> rang sur l'échelle de l'équité du financement). « Dix-sept pour cent des dépenses de santé au Canada viennent de la poche des patients, notamment au niveau des médicaments, dit le Dr Frenk. C'est un haut niveau. »

Le Chili a le niveau de santé le plus égalitaire, et la Colombie, la contribution financière la plus équitable. Les États-Unis se situent respectivement au 32<sup>e</sup> et au 54<sup>e</sup> rang pour ces deux échelles.

# Somme record pour atteinte à la réputation

## SOMME / Suite de la page A1

capable de retirer 20 \$ au guichet », confie en entrevue le père de trois jeunes adultes, qui vit aujourd'hui « dans un grand placard » de l'est de Montréal, dont il ne peut plus payer le loyer depuis deux mois.

Son cauchemar commence le 15 décembre 1994. La journaliste Johanne Faucher et la réalisatrice Kateri Lescop diffusent alors un reportage percutant sur la Chambre des notaires, qui prend un temps fou à traiter les plaintes du public et à rembourser les victimes de professionnels malhonnêtes.

Évidemment, les notaires n'apprécient pas. Néron, leur conseiller, tente donc de contacter les journalistes dès le lendemain. Sans succès. Puis, comme Noël approche, il va lui-même leur livrer une lettre manuscrite, réclamant une rencontre afin de discuter du contenu du reportage. Il y admet d'emblée que le sujet couvert est d'intérêt public, mais souligne cinq points qui le font « accrocher ».

Selon lui, les journalistes auraient dû pré-

ciser qu'une des personnes qui se plaignaient de la Chambre était le frère de Roch Thériault, un gourou ayant coupé le bras de sa conjointe.

Or, Roch Thériault et le Thériault du reportage ne sont pas frères. Le 10 janvier, Néron reçoit donc son premier appel de Johanne Faucher, qui veut parler de cela et d'une autre erreur. Le relationniste lui indique alors qu'il tient ses informations de la Chambre, demande trois jours pour faire des vérifications et répète qu'il ne demande qu'à la rencontrer.

Malgré tout, un deuxième reportage est diffusé sans attendre, le 12 janvier. Il porte sur les erreurs de Néron, cloué au pilori. On montre sa lettre personnelle à l'écran en la présentant comme une réaction officielle.

Résultat : la Chambre vient de se trouver le parfait bouc émissaire, analyse le juge. Elle rompt son contrat avec Néron sous prétexte qu'il a écrit à la SRC sans mandat (ce que le juge ne croit pas). Et elle s'arrange pour que tout le monde le sache : soit 3500 notaires, plus de 40 ordres professionnels,

les grands médias, l'Office des professions et le ministre de la Justice, qui reçoivent tous un communiqué.

C'est la fin. Néron perd tous ses clients « même s'il n'a rien à se reprocher », précise la cour. « On ne pouvait pas trouver mieux pour lui faire du mal. Le tribunal voit dans la distribution de ces deux communiqués un acte gratuit, malicieux, inutile, hostile. »

Quant aux journalistes de Radio-Canada et à leur patron Jean Pelletier, le juge Tellier leur reproche d'avoir diffusé une lettre personnelle. D'autant plus qu'elle contient des informations qu'ils savaient fausses, qu'ils n'ont pas laissé Néron s'expliquer et qu'ils n'ont gardé que ce qui « faisait leur affaire ».

Pour le juge, l'équipe du *Point* a été piquée au vif par la lettre et a voulu « faire comprendre à son auteur qu'on ne s'en prend pas comme ça aux journalistes ».

Cinq ans plus tôt, l'ombudsman de Radio-Canada avait lui-même reconnu que l'émission avait « sérieusement péché contre le principe de l'équité » et n'avait « pas sa place à Radio-Canada ». Mais Mario Cardi-

nal a lui aussi fait fi de Néron en analysant contre son gré son histoire en ondes, lors d'une émission d'octobre 1995. (Le juge considère que l'ombudsman a commis une faute, mais qu'il n'a causé aucun dommage additionnel).

Après avoir passé des milliers d'heures à préparer son dossier (15 cartables bourrés de pages), Néron touchera finalement 1,2 million (presque deux, avec les intérêts). Ses adversaires doivent éponger ses pertes de salaire, la ruine de son entreprise et ses honoraires d'avocat. Ils doivent aussi le dédommager pour ses tourments et lui payer chacun 50 000 \$ en dommages punitifs.

Fait peu courant : ils devront lui verser 800 000 \$ sur-le-champ, même s'ils portent l'affaire en appel. La Chambre des notaires a annoncé qu'elle le fera tandis que Radio-Canada y réfléchit.

« Il faut mettre fin au silence qui entoure ces histoires. Tout le monde a failli à mon endroit », conclut l'ancien relationniste, qui espère aujourd'hui se servir de son expérience pour enseigner les communications ou écrire un livre.

# Membres de l'Alliance canadienne à leur insu

## MEMBRES / Suite de la page A1

candidat Stockwell Day, Gérard Latulippe, pour dénoncer en conférence de presse d'autres « anomalies » observées au Québec. Par exemple, les membres québécois, qui votent tous par téléphone, ne connaissent pas encore les dates exactes auxquelles ils pourront le faire.

Les dates mentionnées sur le site Internet français et sur le site anglais de l'Alliance canadienne ne concordent pas. Et certains membres ont reçu par la poste une lettre où

figurent des dates différentes de celles des sites Internet. Au siège social du parti, à Calgary, on affirme que le vote commençait aujourd'hui, une minute après minuit.

Qui plus est, la majorité des membres québécois n'ont pas encore reçu le numéro d'identification personnel nécessaire pour voter par téléphone. « Ce sont certaines irrégularités qui sont inquiétantes et qui peuvent mettre en danger le processus de vote des membres québécois de l'Alliance », a dit M. Latulippe.

Le lieutenant de M. Day insinue que le troisième candidat à la direction du parti,

Preston Manning, aurait peut-être quelque chose à voir avec les ratés du processus au Québec. « Je ne porterai pas de jugement, mais je pose toujours la question : regardez qui a intérêt et qui a le contrôle, et on pourra peut-être savoir d'où ça vient », a déclaré M. Latulippe.

« Le vote va-t-il commencer à midi et une ou minuit et une, on ne le sait pas, mais ce qu'on sait, c'est que pour la campagne en général, il est minuit moins cinq, et il est temps que des correctifs majeurs soient apportés », a renchéri M. Sauvé.

Par ailleurs, le coprésident de la campagne

électorale nationale du Parti conservateur du Canada, Pierre-Claude Nolin ne s'est pas gêné, hier, pour dénoncer les pratiques de recrutement de l'Alliance canadienne. « Un parti politique qui permet ça, ce n'est pas un parti qui se respecte », a-t-il dit.

M. Nolin a affirmé que « la table était mise » pour une fraude lors du vote de l'Alliance canadienne, dont le résultat sera connu le 24 juin. Il a aussi émis une hypothèse sur la raison pour laquelle MM. Manning et Day ne critiquent pas la façon dont les organisateurs de M. Long recrutent des membres. « De toute évidence, ils la cautionnent parce qu'ils le font eux-mêmes. »

## La Presse

Renseignements : (514) 285-7272

Abonnement : (514) 285-6911

Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039

Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi

Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : (514) 285-7070

Promotion : (514) 285-7100

Les petites annonces : (514) 285-7111

Télécopieur : (514) 848-6287

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : (514) 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détaillants : (514) 285-6931

National, TéléPlus : (514) 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : (514) 285-6892

Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. <http://lapresse.infinet.net>

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USP5003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

## LOTERIES

La quotidienne

à trois chiffres : 5-1-6

à quatre chiffres : 7-0-7-3

## COLLECTES DE SANG

■ à Montréal: Centre Eaton de Montréal, 4<sup>e</sup> étage - entrée rue De Maisonneuve, 705, rue Sainte-Catherine Ouest (métro McGill), de 10 h à 16 h 30. Objectif: 75 donneurs;

■ à Montréal: Loto-Québec, étage C-1, 500, rue Sherbrooke Ouest, de 9 h 30 à 16 h. Objectif: 130 donneurs;

■ à l'Île-des-Sœurs: Place du Commerce, 14, Place du Commerce, 6<sup>e</sup> étage, de 13 h à 20 h. Objectif: 80 donneurs;

■ à Beaconsfield: église Presbytérienne Briarwood, 70, boul. Beaconsfield, de 13 h à 20 h. Objectif: 175 donneurs;

■ à Saint-Philippe: en collaboration avec le Service des incendies et le Cercle de fermières, salle communautaire, 2800, route Édouard VII, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 100 donneurs;

■ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix: organisée par les Clubs Optimiste centre Paulinoix, 959, rue Principale, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 125 donneurs.

## DEMAIN DANS LA PRESSE



## Douceurs champêtres

■ Depuis 25 ans, des agriculteurs et éleveurs de partout au Québec accueillent en groupe des gourmands pour leur faire découvrir les produits de leur ferme, le temps d'un repas copieux. Cet été, notre collaboratrice Isabelle Massé vous fera découvrir une table champêtre tous les jeudis dans le cahier *Sortir*. Cette semaine, elle s'est rendue à Sainte-Scholastique, où elle a rencontré Danielle Rochon et Mario Morrisette qui adorent mélanger la volaille et le miel. Bzzzz...

## QUESTION DU JOUR

La Presse  
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?

Répondez à la question du jour:

— par téléphone, en composant le 514-285-7333;

— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>

Êtes-vous surpris d'apprendre que le Canada se classe au 30<sup>e</sup> rang des pays qui dispensent les meilleurs soins de santé dans le monde?

Le gouvernement devrait-il resserrer ses normes en matière de surveillance des ouvrages en construction comme les viaducs?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 83 %

Non: 17 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

Pour construire,  
rénover,  
décorer



et jardiner, le cahier **Mon toit** exceptionnellement vendredi

Mon

toit  
La Presse



Un grand  
chantier  
résidentiel  
dans  
Fabreville

# Actualités



## Chevrette confirme que certains problèmes étaient connus avant l'écrasement du viaduc

ANDRÉ NOËL

Le ministre des Transports, Guy Chevrette, et le directeur général de la Ville de Laval, Claude Asselin, ont confirmé du bout des lèvres, hier, que des problèmes avaient été évoqués à propos des poutres du viaduc du boulevard du Souvenir avant qu'elles ne s'effondrent sur l'autoroute 15, dimanche.

« J'ai appris à dix heures moins cinq ce matin qu'il y avait peut-être, possiblement, un défaut d'enlignement mineur avec une poutre », a dit M. Chevrette, en réponse à des questions des journalistes.

Niez-vous que des ingénieurs de la Ville de Laval savaient que des poutres étaient installées « tout croche » trois semaines avant l'accident, comme l'a rapporté *La Presse* hier ? a-t-on demandé à M. Asselin. « Non, a répondu le directeur de la Ville. On avait porté cela à l'attention du directeur du Service de génie, mais comme quelque chose d'accessoire. »

« Notre ingénieur-conseil, la firme Des-

sau-Soprin, n'a pas jugé qu'il s'agissait d'un problème majeur, a-t-il ajouté. Nous devons lui faire confiance. Les corrections n'étaient pas de notre responsabilité (à la Ville). En aucun cas on nous a rapporté un problème mettant en cause la sécurité du chantier. »

Des experts ont poursuivi l'inspection du viaduc, hier. De grosses machines sont arrivées pendant l'après-midi. Des ouvriers ont stabilisé les structures et se préparaient à les démolir. La Ville de Laval a perdu son titre de maître d'oeuvre : les travaux se font désormais sous la direction du ministère des Transports.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail surveillera la démolition. La CSST avait inspecté le chantier pour la dernière fois le 3 mai, soit une semaine avant la pose de la dernière poutre et un mois et demi avant l'effondrement.

Le coroner Gilles Perron attendra les rapports d'enquête du ministère des Transports, de la CSST et de la police avant de tenir des audiences publiques. Son mandat est limité. Il ne se penchera pas sur des problèmes d'autres viaducs que celui du Souvenir.

Et ce n'est pas dans l'habitude des coroners de fouiller les liens entre une administration municipale et une firme d'ingénieurs

privée, par exemple. C'est pourquoi le député libéral de Chomedey, Thomas Mulcair, réclame avec insistance une véritable commission d'enquête.

« Nous avons désormais des indications troublantes comme quoi des gens auraient été mis au courant de certaines défaillances avant l'effondrement : je doute qu'un coroner puisse aller au fond d'une histoire comme celle-là. Il s'agit d'une affaire ténébreuse qui sent le favoritisme politique. Le coroner ne se penchera pas non plus sur tous les problèmes qui sont survenus sur des ponts et des viaducs depuis quelques années. »

Le député a rappelé plusieurs exemples. Le pont Galipeault, à Sainte-Anne-de-Bellevue, a dû être fermé l'automne dernier parce qu'il levait de 60 centimètres. Le pont Charles-de-Gaulle, qui relie Le Gardeur à Montréal, a dû lui aussi être fermé parce que deux poutres menaçaient de s'effondrer. Et en janvier, un bloc de béton d'un viaduc de l'autoroute Décarie s'est détaché et s'est écrasé sur une voiture.

À ce sujet, un rapport d'experts conclut que la détérioration des viaducs de l'autoroute Décarie est plus grave qu'on ne croyait. Le rapport, remis au ministère des Transports et à la Ville de Montréal, estime que le

coût des travaux de réfection, qui débiteront dans les prochains jours, va doubler. La facture passera de 36 à 76 millions de dollars.

De son côté, Daniel Lefebvre, chef du parti d'opposition Élan, à Laval, a critiqué le fait que la Ville de Laval ait été le maître d'oeuvre de la construction du viaduc du Souvenir. « La relation qui existe entre la Ville, les firmes d'ingénieurs et les entreprises de construction est trop étroite, a-t-il dit. Tout le monde se connaît à Laval. Tout le monde est trop ami. »

« C'est difficile de demander à un entrepreneur ami de reprendre des travaux, a poursuivi M. Lefebvre. Dans les cas d'hésitation, on a tendance à protéger nos amis. En admettant qu'un ingénieur de la Ville ait été mis au courant de problèmes avec les poutres, ça aurait été gênant de demander des corrections. Ça risque de créer des chicanes entre amis. »

« Il est de notoriété publique que l'entrepreneur général, Mario D'Errico (de Beaver Asphalte), et la firme d'ingénieurs Dessau Soprin (qui surveillait les travaux) sont proches de l'administration du maire Gilles Vaillancourt. C'est pourquoi il est souhaitable que le ministère des Transports soit le maître d'oeuvre : il a plus de distance. Il peut imposer une véritable autorité. »

## Une leçon de vie

MARIE-CLAUDE GIRARD

« J

Je suis juste bien chanceux d'être en vie. C'est une petite leçon... une grosse leçon. Je vais certainement regarder les choses différemment. »

Après avoir frôlé la mort dans l'écrasement d'un viaduc à Laval, Marc Vallée ne voit plus la vie de la même façon. « Probablement qu'il y a des petites choses qui vous dérangent qui ne me dérangeront pas. »

Marc Vallée et Louis Gauthier s'en sont tirés miraculeusement. Leur ami, Gilbert Vinson, est mort.

Sans rancœur, sans songer encore un instant à poursuivre d'éventuels responsables, M. Vallée salue le travail exceptionnel des secouristes, plus rapides qu'il ne l'espérait lorsqu'il était coincé sous les décombres.

Depuis son lit à l'hôpital du Sacré-Coeur, où il a accepté de rencontrer une meute de journalistes, — « c'était la nouvelle à sensation, j'imagine... » —, il se remémore les événements.

« Ce qui est arrivé est très simple. On s'en va au Grand Prix, moi et deux autres copains. On passe sous un viaduc, à Laval. En passant en dessous, j'ai vu un tablier de bois descendre. Ça a fait comme une chute. » Les morceaux de bois se sont mis à tomber.

L'image d'un tunnel qui s'écrase sur soi. « Ce n'était pas un film, c'était vrai. »

Quelqu'un a crié « c'est impossible ». « Après ça, ce que je me suis rappelé, c'est strictement l'auto qui a arrêté très sec. On était pris dans la voiture. »

D'un coup, le toit du véhicule s'était enfoncé, s'arrêtant près des épaules du conducteur. La vitre a éclaté du côté du conducteur. M.

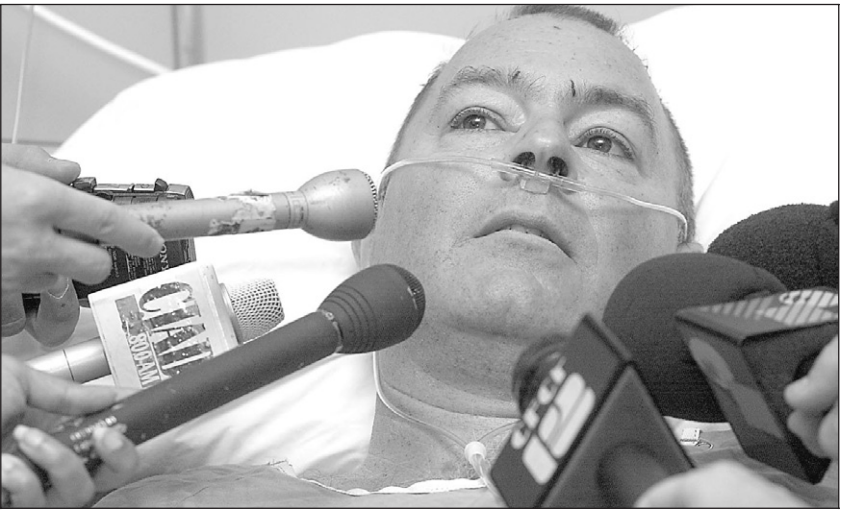


PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

**Marc Vallée déclarait aux journalistes, sur son lit d'hôpital, qu'il ne verra plus jamais la vie de la même manière.**

Vallée est resté pris la tête à l'extérieur, appuyée sur des débris de bois.

Du côté du passager, Louis Gauthier était coincé, la tête entre les jambes, souffrant de douleurs au dos. M. Vallée a subi de multiples fractures à la colonne, de multiples contusions à la poitrine et à l'abdomen, une laceration à la tête et une fracture au fémur.

Dix à 15 minutes plus tard, les deux hommes ont réalisé que leur ami, derrière, était probablement mort. Dans l'habitable écrasé, ils ne pouvaient pas bouger ni se voir. « On pouvait seulement se parler et on se donnait la main, en attendant que les secours arrivent », raconte calmement M. Vallée.

« Je voyais quand même un peu de lumière. J'ai regardé au plafond. C'est là que j'ai vu tous les débris de ciment, la fameuse poutre de ciment, celle qui nous a sauvé la vie. » La forme concave de la poutre leur a sans doute évité d'être écrasés, estime-t-il.

« J'avais beaucoup de misère à respirer. C'était uniquement de la survie à ce moment-là. Et puis je me disais que je devais être bon pour passer à travers. J'ai encore tant de choses à faire dans ma vie... ma famille, ma femme, mes amis. J'ai appelé mon père, Dieu, d'autres personnes qui sont là-haut. »

Pour l'instant, l'homme de 49 ans tente de ne pas se laisser envahir par les images du drame où il a perdu un ami de longue date. Mais il sait que d'autres émotions viendront. Pour « notre ami Gilbert, ça s'est passé très vite. Je suis sûr qu'il n'a pas souffert. » Il souhaite offrir ses condoléances à la famille de son ami, et à sa compagne.

M. Gauthier a pu quitter l'hôpital lundi. L'état de M. Vallée évolue selon les souhaits des médecins, a indiqué le Dr Stéphane Panic. La fracture à la jambe le fait souffrir. Mais les fractures au dos sont guérissables et ne laisseront pas de séquelles neurologiques.

## Fin du service spécial d'autobus

Le service spécial d'autobus qui reliait le Carrefour Laval au métro Henri-Bourassa depuis l'effondrement d'un viaduc dimanche dernier ne sera plus offert aujourd'hui. La Société de transport de Laval a pris cette décision à la suite de l'ouverture lundi de voies de contournement pour les automobiles. Quatre circuits d'autobus (35, 60, 61 et 70) se rendent toujours au métro Henri-Bourassa à partir du carrefour Laval. Le service régulier a été augmenté pour répondre à la demande.

Quant aux voies de détournement, elles contournent le viaduc du côté est de la 15. En direction nord, elles empruntent la sortie Cartier, les boulevards de la Concorde, Le Corbusier et du Souvenir avant de rejoindre la 15. En direction sud, près du boulevard Saint-Martin, la circulation est détournée et dirigée vers une voie aménagée dans la stationnement entre les magasins Home Depot et Canadian Tire.

## Claude de Guise était à l'emploi de Dessau avant d'être nommé chef de service à Laval

ANDRÉ PRATTE et ANDRÉ NOËL

Claude de Guise était à l'emploi de la firme Dessau avant d'être nommé chef du Service de génie de la Ville de Laval, en 1997, indique le bottin de l'Ordre des ingénieurs de 1996. Or, c'est justement Dessau-Soprin que la Ville a choisi, sans appel d'offres, pour concevoir et surveiller la construction du viaduc du boulevard du Souvenir, qui s'est écrasé dimanche.

Depuis l'effondrement, M. de Guise vante le professionnalisme de cette firme basée à Laval. Depuis ses nouvelles fonctions, Dessau et Soprin se sont unies. A-t-il vraiment l'indépendance nécessaire pour porter un jugement ?

Quand *La Presse* a demandé de lui parler, hier, c'est le directeur général de la Ville, Claude Asselin, qui a rappelé. Y a-t-il un risque de complaisance ? lui avons-nous demandé. « Je ne crois pas que le passé de M. de Guise pose de problème, a-t-il répondu, sinon j'aurais refusé de l'engager. »

M. de Guise a été embauché selon les normes, à la suite d'un concours, a rappelé M. Asselin. « On avait besoin d'un ingénieur qui connaissait bien Laval, et c'est le cas des ingénieurs de Dessau-Soprin. Il est vrai qu'il s'y trouve des gens qu'il a connus, mais il a son sceau d'ingénieur qui inspire confiance. »

En fait, personne ne met en doute le professionnalisme de M. de Guise. Mais pour Daniel Lefebvre, chef d'un parti d'opposition, ce cas illustre bien l'esprit de copinage qui peut exister dans une ville comme Laval.

Les relations entre la Ville de Laval et Dessau-Soprin sont anciennes. En fait, c'est la création de Laval par la fusion des 14 municipalités de l'île Jésus qui a donné son envol à ce qui était à l'origine Desjardins, Sauriol.

« Dessau a été un gros joueur à Laval, souligne le sénateur Pierre-Claude Nolin, qui a dirigé le contentieux de l'entreprise de 1990 à 1994. La fusion des paroisses en une seule municipalité avait concentré les travaux au même endroit. Le secteur municipal a été très important (pour la firme) : des aqueducs, des égouts, des rues, des trottoirs, l'épuration des eaux. »

Desjardins, Sauriol a été créée par les ingénieurs Jean-Claude Desjardins et Paul-Aimé Sauriol. Devenue Dessau, puis Dessau-Soprin, l'entreprise est désormais dirigée par Jean-Pierre Sauriol, un des fils de Paul-Aimé. Un autre fils, Rosaire, est vice-président.

Les Sauriol sont très présents à Laval. Le père s'est occupé de la fondation de la Cité de la Santé. Jean-Pierre Sauriol a été président de la Chambre de commerce. En 1995, la Chambre lui a décerné son prix Méritas pour sa contribution

au développement de Laval.

Dessau entretient des liens avec le parti au pouvoir à Laval, le Pro des Lavallois, depuis de nombreuses années. Certains de ses dirigeants contribuent au financement du Pro. Selon des données obtenues par le chef de l'opposition au conseil municipal de Laval, Philippe Garceau, Dessau a obtenu plus de 4,5 millions d'honoraires de la Ville de 1996 à 1998. Mais d'autres firmes de génie-conseil actives à Laval, Tecslut et CIMA, ont obtenu durant la même période des contrats pour des sommes équivalentes, voire supérieures.

Dessau a été associée de près à la construction et au sauvetage du Cosmodôme, de même qu'à la construction et à l'opération de la nouvelle usine d'assainissement des eaux de Laval.

Si Dessau a commencé à Laval, elle s'est vite fait une renommée à l'échelle du Québec, notamment en construisant en 450 jours 450 milles de route menant à la centrale hydroélectrique LG2, un tronçon comprenant 11 ponts.

Aujourd'hui, Dessau-Soprin compte une multitude de filiales et est présente dans 30 pays. Elle construit une ligne électrique en Chine, et un réseau d'assainissement des eaux au Burkina Faso.

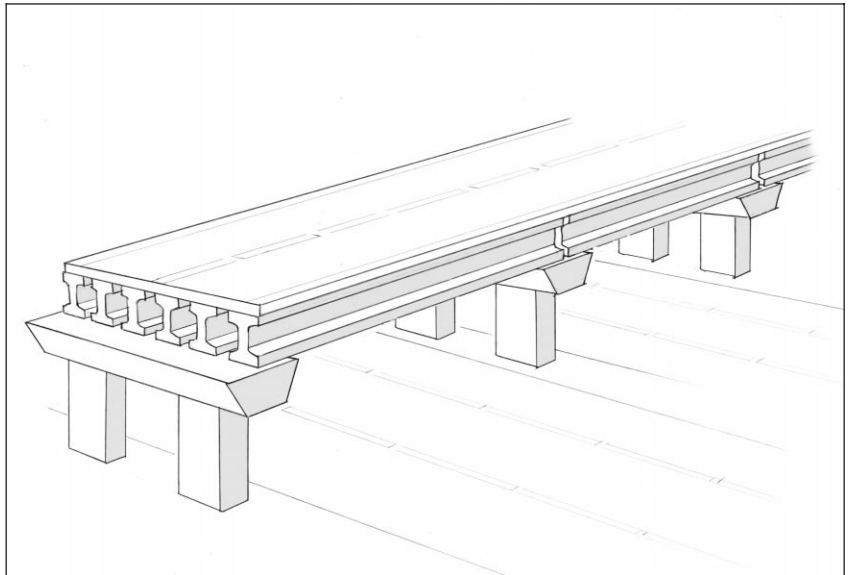
Deuxième firme de génie-conseil au Québec derrière SNC, Dessau-Soprin a plus de 900 employés. Elle a obtenu le contrat de conception des structures pour l'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal, et celui de l'élaboration de l'avant-projet pour le prolongement de l'autoroute Ville-Marie vers l'est.

Dessau a tissé des liens avec les milieux politiques provinciaux et fédéraux. Le sénateur Pierre-Claude Nolin, qui a été à son emploi pendant quatre ans, était à la même époque un des principaux organisateurs du Parti conservateur au Québec. Monique Landry, ex-ministre conservatrice, est aujourd'hui présidente de Dessau International.

Dessau et ses filiales ont contribué en 1998 près de 13 000 \$ aux partis fédéraux, la presque totalité au Parti libéral du Canada, sauf 566 \$ versés au Parti conservateur.

Des dirigeants de l'entreprise ont aussi contribué à la caisse du Parti libéral du Québec ; d'autres ont donné un coup de pouce au Parti québécois. « Comme tous les ingénieurs et tous les architectes, ils sont bons avec tout le monde », constate le sénateur Nolin.

M. Nolin note que Daniel Toutant, vice-président Transports de Dessau-Soprin, est « un copain de Lucien Bouchard et de Gilles Duceppe ». Pas de confirmation au bureau du premier ministre du Québec, mais chez le chef du Bloc québécois, on confirme que MM. Toutant et Duceppe « se connaissent de longue date ».



## Précisions

Nos graphiques expliquant les étapes de la construction d'un viaduc publiés en page A-3 de notre numéro d'hier comportaient des erreurs. Voici donc le croquis simplifié d'un viaduc. De haut en bas, on aperçoit la dalle de béton, les poutres en I et les blocs de soutien. Dans l'accident survenu dimanche sur l'autoroute 15 à Laval, tout indique que, pour des motifs toujours inconnus, une des poutres en I a basculé sur le côté, provoquant un effet domino qui a conduit à la catastrophe.

## Actualités

# William Fyfe: une enfance malheureuse à Montréal

*L'homme à tout faire est soupçonné d'être l'auteur de meurtres en série*

CHRISTIANE DESJARDINS

William Patrick Fyfe, 45 ans, que l'on soupçonne d'être l'auteur de meurtres en série et que l'on a déjà accusé de cinq meurtres de femmes, est né en Ontario, mais c'est à Montréal qu'il a grandi. Son enfance n'aurait pas été particulièrement heureuse.

C'est ce que *La Presse* a appris au cours de ses recherches et en s'entretenant avec des personnes qui l'ont connu. Selon nos sources, qui désirent garder l'anonymat, William Fyfe est arrivé à Montréal vers l'âge de deux ans avec son père, Edward William Fyfe, qui l'a confié à une de ses soeurs, Frances Fyfe Kanarak. Mariée, mais sans enfant, Mme Kanarak s'est vite attachée à son neveu. « William, c'était son monde, il était tout pour elle », dit-on.

La véritable mère du jeune Fyfe demeurait en Ontario, mais elle venait voir son fils occasionnellement. Le père passait pour être un homme dur, qui n'hésitait pas à battre son fils, et qui a lui-même pas mal bourlingué. Entre 1941 et 1980, il a été condamné à une vingtaine de reprises pour des délits (vols, introductions par effraction, recel, vagabondage) dans plusieurs provinces (Colombie-Britannique, Ontario, Québec et Manitoba). Il a vécu au Québec un certain temps, notamment à Laval, vers la fin des années 70. Né en 1925, il aurait aujourd'hui 75 ans, mais plusieurs le croient décédé.

Le jeune William a donc, en grande partie, été élevé par sa tante Frances et son mari. Celui-ci est décédé, puis Frances est décédée à son tour, en juillet 1989, alors qu'elle avait plus de 80 ans. Par testament, elle a fait de son neveu William l'héritier de ses biens. Il s'agissait d'un héritage plutôt modeste: un peu d'argent, quelques meubles, une petite assurance et des bijoux.

**Enfant charmant mais...**

William Fyfe était un enfant mignon, charmant même. Une voisine se souvient qu'elle l'emmenait souvent avec elle pour une pro-



menade ou des courses, tellement elle le trouvait adorable. Mais en grandissant, Fyfe serait devenu plus rebelle et aurait donné du fil à retordre aux Kanarak. À un point tel que M. Kanarak n'aurait plus voulu le voir dans sa maison.

Sa tante continuait toutefois de protéger le jeune homme lorsqu'il se mettait dans de mauvais draps. Quand il a été condamné à rembourser 1500 \$ à la femme à qui il avait volé un manteau de vison, en 1986, c'est Mme Kanarak qui a fait le chèque. Elle l'a aussi hébergé au milieu des années 80, dans son appartement de la rue Ouimet, à Saint-Laurent.

À l'âge adulte, William Fyfe a habité tour à tour à Lachine, Verdun, LaSalle et Saint-Laurent. En 1978, il a fait une cure de désin-



**Trois victimes présumées de Fyfe: à gauche, Monique Gaudreau (tuée à Sainte-Agathe), ci-dessus, Hazel Scattolon (Mont-Royal), et ci-contre, Teresa Liszak Shanahan (Laval).**



toxication au Portage. En 1983, il s'est marié avec une jeune femme et a eu un enfant. La relation n'a pas duré, l'enfant est resté avec la mère et aurait eu peu de contacts avec son père par la suite.

La plupart du temps, Fyfe travaillait dans

l'entretien de terrains, mais vers 1985, il affirmait travailler comme vendeur pour une entreprise de Mont-Royal.

**Nouvelle vie dans les Laurentides**

Vers la fin des années 80, il s'est établi dans les Laurentides, avec une femme qui avait deux jeunes enfants. Ceux-ci aimaient bien Bill, comme ils l'appelaient. Bien que leur mère et Fyfe aient été séparés depuis au moins deux ans lors de son arrestation en décembre 1999, ils ont été très peinés et n'arrivaient pas à croire aux accusations qu'on lui imputait. C'est le sentiment général à Saint-Hippolyte, où il habitait.

L'une des personnes que nous avons rencontrées n'était toutefois pas du même avis, et se souvient plutôt de Fyfe comme d'un homme dur, directif, sans grand sens de l'humour, démontrant peu d'émotions, et qui pouvait devenir agressif. « Il ne parlait pas beaucoup, il était bizarre. »

Elle se souvient notamment d'un incident qui l'avait marquée. Fyfe organisait un party chez lui, dans les Laurentides, et voulait faire rôtir un cochon sur la broche. « Il devait acheter un cochon vivant, et disait que les enfants pourraient s'amuser avec, avant qu'on le tue et le fasse rôtir. Quelle horrible idée! »

**Les meurtres**

William Patrick Fyfe n'avait pas de domicile connu et se trouvait en Ontario pour visiter sa mère quand il a été arrêté sur une autoroute près de Barrie, le 23 décembre dernier. Les policiers avaient été amenés sur sa piste après le meurtre de Mary Glen, le 14 décembre 1999, à Baie d'Urfé, et le filaient depuis quelque temps. Puis, les autorités l'ont aussi accusé des meurtres d'Anna Yarnold, le 14 octobre 1999, à Senneville; de Monique Gaudreau, le 28 octobre 1999, à Sainte-Agathe; de Teresa Liszak Shanahan, le 19 novembre 1999, à Laval, et enfin de celui de Hazel Scattolon, le 25 mars 1981, à Mont-Royal. Hormis Mme Gaudreau, âgée de 44 ans, toutes les victimes étaient des quinquagénaires. Les victimes vivaient seules et ont pour la plupart été poignardées et agressées sexuellement. Le meurtrier aurait également dérobé quelques objets après ses crimes.

## Un maître de l'esquive, « chanceux » devant la justice

*À l'époque où il était traité au Portage, il profitait de ses sorties pour commettre des vols*

CHRISTIANE DESJARDINS

« M. Fyfe, je n'aime vraiment pas ce que je vois sur cette feuille. Un jour, vous allez vous retrouver avec de gros, gros problèmes. Vous ne semblez pas apprendre de vos erreurs passées. »

En semonçant William Patrick Fyfe de cette façon, en octobre 1986, le juge Bernard Grenier ne croyait pas si bien dire. L'homme à qui il s'apprêtait à imposer une sentence pour le vol d'un manteau de vison dans un restaurant allait, 16 ans plus tard, être accusé des meurtres d'au moins cinq femmes.

Ce jour-là, le juge Grenier n'avait pas imposé une grosse sentence à Fyfe: une amende de 1000 \$, un remboursement de 1500 \$ à la femme qui s'était fait voler son manteau, et une probation de trois ans. Vu les antécédents de l'accusé, le magistrat était tenté d'y aller plus fort, mais il a finalement entériné la suggestion commune de la Couronne et de la défense. « Vous mériteriez que je vous retire de la circulation pendant un long moment. Vous êtes chanceux, très très chanceux, M. Fyfe. »

Ce n'était pas la première fois que William Fyfe était « chanceux » devant la justice. De 1973 à 1988, il s'est retrouvé à une dizaine de reprises devant les tribunaux de Montréal et de Saint-Jérôme, la

**William Fyfe en 1985.**

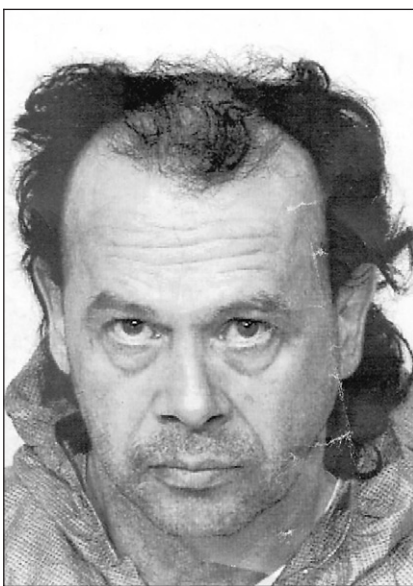
plupart du temps pour des affaires de vol et d'introduction par effraction. Il plaidait coupable et s'en tirait avec des sentences légères.

La peine la plus forte, 12 mois de prison, c'est le juge Maurice Rousseau qui la lui a imposée, en juillet 1979. Fyfe venait alors de se reconnaître coupable du vol d'une automobile, d'une mobylette, et d'introduction par effraction et vol dans le domicile d'une femme de Côte-des-Neiges, en 1978.

**Fyfe en 1998.**

« Depuis 1973, il a joué d'à peu près toutes les mesures de clémence contenues dans le Code criminel au niveau des sentences », écrivait le juge Rousseau, dans son jugement. Après avoir énuméré tous les crimes et peines que Fyfe avait accumulés, le juge ajoutait :

« À l'époque, au mois de juin 1978, le prévenu était entré depuis déjà un certain temps à Portage pour se guérir de son habitude de

**Au moment de son arrestation, l'an dernier.**

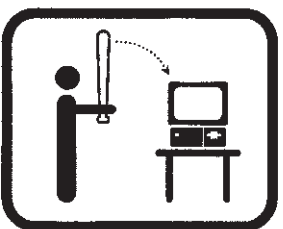
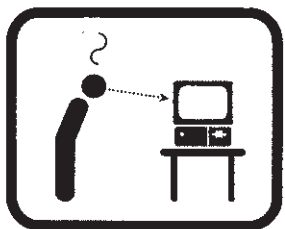
s'adonner à la drogue. Il avait réussi à gagner la confiance des autorités du Portage, et il obtenait le privilège de sorties à l'extérieur pour commettre les vols pour lesquels il a plaidé coupable devant moi. Tous ces vols ont été commis à des dates différentes, aussi bien ceux de Saint-Jérôme que de Montréal. C'était habile de la part du prévenu puisqu'il se réfugiait ensuite à l'institution Le Portage et disparaissait ainsi de la circula-

tion. » Ces mots du juge Rousseau à propos de « l'habileté » de Fyfe à se réfugier en terrain sûr après ses crimes sont aussi lourds de sens, quand on sait qu'il a fallu presque 20 ans pour le relier à un meurtre commis en 1981.

Quoi qu'il en soit, de 1988 jusqu'à son arrestation pour meurtres en décembre 1999, Fyfe n'a plus jamais reparu devant la justice. Il s'est établi dans la région de Saint-Hippolyte, où il a vécu pendant huit ans avec une femme et ses deux enfants.

Dans cette localité, il était connu et apprécié de son entourage, et jouait même au volley-ball avec le maire! Sans formation particulière et n'ayant complété qu'une huitième année, William Fyfe gagnait sa vie dans l'entretien de terrains, l'été, et le déneigement, l'hiver. Une résidente de Saint-Hippolyte, qui a engagé Fyfe à plusieurs reprises pour les besoins de son commerce, le décrit comme un type qui aimait rendre service.

Aucun meurtre ne lui a été attribué pour la période où il a vécu à Saint-Hippolyte. Mais les meurtres de femmes commis dans la région des Laurentides, à Montréal et même en Ontario au cours des 20, voire des 25 dernières années, sont scrutés à la loupe par les policiers. Fyfe est-il blanc comme neige dans ces autres cas, ou a-t-il profité d'une chance inouïe?

**OU**

Tenter de résoudre un problème informatique par vous-même peut parfois vous faire perdre le contrôle. C'est pourquoi les services d'assistance-produits de Microsoft offrent aux entreprises une aide personnalisée. Avec des heures d'ouverture prolongées, l'assistance en ligne et un service bilingue, remonter à la source du problème est un jeu d'enfant. Composez le 1 800 805-4440 ou visitez notre site Web : [www.microsoft.ca/french/support](http://www.microsoft.ca/french/support)

# La migration des grues

Si mes gars avaient vu ça. Une grue, grosse comme ça, avec une flèche capable de toucher le toit de la Place Ville-Marie. Avec des stabilisateurs longs comme un camion de pompiers. Et rouge ! Et qui brille !

« Ça, c'est notre joyau ; elle peut soulever 880 tonnes », dit Richard Ross, lui-même grutier, et directeur du bureau montréalais de la plus grosse firme de location de grues au Québec, Guay.

Nous sommes à Lachine et une barge attend d'immenses morceaux d'acier de la Dominion Bridge, qui doivent être livrés aux États-Unis.

On voit les monstres de chez Guay sur les chantiers de construction, bien sûr. Mais aussi au Grand Prix, où elles font grimper des caméramans dans des nacelles. On en voit une de 400 tonnes depuis hier, à Laval, pour retirer les poutres de béton du viaduc fatal, sur l'autoroute 15.

Ce sont des grues mobiles, sur roues ou sur chenilles, qui font du « taxi » au besoin. Il y a aussi les grues à tour, celles qui peuvent rester des mois sur un chantier de construction.

Ces grues à tour sont le symbole le plus visible de l'effervescence économique. Entre 1991 et 1998, elles étaient plus rares à Montréal que des palmiers.

En traversant Boston l'été dernier, dans une forêt de grues de toutes les grosseurs et de toutes les couleurs, j'ai eu certains doutes sur la vigueur de la « reprise » ici. « Regardez, les enfants, des vraies grues, comme dans les livres ! » Ils ont adoré Boston.

Mais il y a tout de même une vingtaine de grues à tour ces jours-ci dans les environs, dont trois de chez Guay, du jamais vu depuis dix ans. Le nombre d'heures travaillées dans l'industrie de la construction en 1999 était en hausse de 20 % par rapport à 1998 à Montréal. Et si la moitié des projets annoncés se

réalisent, on n'a encore rien vu.

Le verglas d'il y a deux ans, à lui seul, a fourni beaucoup de travail aux grues mobiles : soudainement, tous les propriétaires voulaient des génératrices sur le toit de leur immeuble. Sur celui de la Sun Life, l'automne dernier, ce n'était pas une mince affaire. Cette fois, il a fallu déployer les 590 pieds de la grande grue, qu'on a mis deux jours à monter, dit M. Ross.

Celles qui sont fixes sont éparpillées sur les chantiers qui s'ouvrent ici et là. Un hôtel dans le Vieux-Montréal. Une tour à bureaux dans la Cité du multimédia. Une construction au Cirque du Soleil.

Ça bouge. Pas autant qu'on aurait pu le croire cet hiver, quand le stade des Expos, le Technodôme et le métro de Laval semblaient n'attendre que le printemps pour voir le jour. Les annonces ont été plus nombreuses que les pelletées de terre.

—En voyez-vous, des nouveaux ponts ? S'il y en a, ils sont bien cachés, dit M. Ross.

Tout de même, le moral monte en flèche chez les grutiers. Depuis deux ans, le personnel de chez Guay à Montréal est passé d'environ 75 à 100 et le nombre d'heures travaillées est plus élevé du tiers par rapport à 1997.

Richard Ross, s'il n'avait eu un accident il y a une dizaine d'années, ne serait probablement pas dans l'administration. À 47 ans, c'est évident, il regarde ces engins avec une sorte d'affection. Quand les gars sont occupés, dans la cour, il lui arrive encore de grimper dans la cabine, pas pour jouer, non, mais pour faire avancer le travail.

« Les grues, c'est une passion. Quand tu



Yves  
BOISVERT

l'oeil », confie-t-il. Il y avait une grue à tour flambant neuve et une grue mobile qui montait l'autre, tout aussi neuve (parce qu'il faut une grue pour monter une grue, et ne me demandez pas comment on monte la première).

« J'en ai vu une 45 tonnes dans une exposition... Les ailes chromées, tellement belle. C'était un vrai bébé. T'arrêtes pas de la regarder... »

Si ce qu'on nous a promis se réalise, les gens de Montréal auront bientôt la chance de se rincer l'oeil comme jamais.

Quand il va en vacances, il fait des détours pour aller voir des grues de près. En Floride, cet hiver, « je me suis rincé le nez », dit-il avec l'air de celui qui n'en revient pas.

■ ■ ■

ÇA VA TROP BIEN ? — L'économie « roule », dit-on, et ça inspire des propriétaires.

On savait déjà pour le Plateau Mont-Royal. La Terre entière veut habiter sur le Plateau. Il y avait des files pour le moindre appartement à louer. Il n'y a plus de files, il n'y a plus rien à louer.

Les proprios des quartiers environnants ont trouvé le truc : on annonce un appartement « Plateau adjacent ». Ça fait plus chic, paraît-il, que franchement « Centre-Sud ». Certains commencent à avoir l'« adjacence » fort élastique. Pour un peu, le Stade olympique serait « Plateau adj. »

Toujours est-il que Frédéric, un étudiant en théâtre de 19 ans, avait repéré un fort joli quatre et demi dans les parages des rues Beaudry et Ontario. En plein Centre-Sud, pas un quartier particulièrement en demande... jusqu'à récemment. Il était offert dans *Voir* à 589 \$ par mois, non chauffé, non éclairé. Il serait un peu serré, mais avec sa cousine, ça allait.

Il se présente à un rendez-vous, un jeudi au mois de mai, à 17h. Il y avait 10 « candidats ». On leur fait remplir des documents pour vérifier leur solvabilité. Quelques heures plus tard, le téléphone sonne au resto où travaille Frédéric.

—Vous êtes deux à avoir été retenus. L'appartement est au plus offrant.

L'autre a offert 650 \$. Il mise 651 \$. Le proprio rappelle : « J'aimerais vraiment vous avoir, vous avez l'air sympathique, mais si tu n'offres pas 676 \$, tu vas le perdre. S'il vous plaît, allez, vous avez l'air *le fun*... » Merci pour les compliments !

Avec le chauffage et l'électricité, le loyer dépassait maintenant les 800 \$... C'était trop.

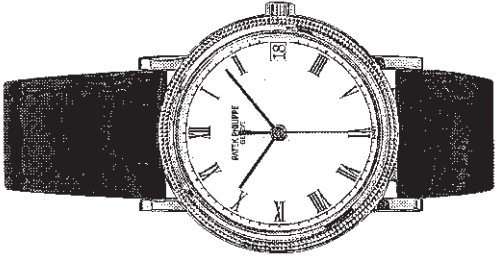
En passant, le procédé est illégal. Si le logement a plus de cinq ans, il est soumis à la compétence de la Régie du logement. Il est donc permis de signer au prix de la surenchère et de contester immédiatement le loyer devant la régie (dans les 10 jours de la signature si le proprio a inscrit le loyer le plus bas des 12 derniers mois à la case G, dans les deux mois du début du bail si rien n'a été inscrit).

Frédéric et sa cousine n'étaient pas au courant. Ils sont rendus sur la rue Jarry, une rue pleine de potentiel qui aspire à devenir adjacente.

yboisver@lapresse.ca



PATEK PHILIPPE  
GENEVE



Fondez votre propre tradition.

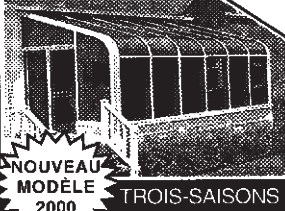
Exclusif chez :



KAUFMANN de SUISSE  
BIJOUX ET MONTRES • DEPUIS 1954

2195 RUE CRESCENT, (près de Sherbrooke), (514) 848-0595  
MONTRÉAL

SOLARIUMS  
**Zytco**



NOUVEAU  
MODELE  
2000

TROIS-SAISONS  
QUATRE-SAISONS

**SUPER SPÉCIAUX D'ÉTÉ**  
TROIS ET QUATRE-SAISONS  
OBTENEZ \$1000.  
D'ESCOMPTE

SUR LE MEILLEUR PRIX NÉGOCIÉ.  
Du 1 au 24 juin 2000 sur l'achat d'un  
solarium. Quantité limitée.  
Valable sur présentation de cette annonce.

**OUVERT LE SAMEDI**  
4940 CHEMIN BOIS-FRANC,  
ST-LAURENT, QC, H4S 1A7

**WWW.ZYTCO.COM**

514 335-2050  
800 361-9232

Une largeur  
d'avance.



MX607

**new balance**

| Modèle  | Catégorie          | 2A | B | D | 2E | 4E |
|---------|--------------------|----|---|---|----|----|
| M803AT  | Tout terrain-homme |    |   |   |    |    |
| M702GM  | Course-homme       |    |   |   |    |    |
| MX660WB | Multisports-homme  |    |   |   |    |    |
| MX607WN | Multisports-homme  |    |   |   |    |    |
| WW554WN | Marche-femme       |    |   |   |    |    |

En magasin
Disponible dans certains magasins ou sur commande

Certains modèles pour hommes disponibles en pointure 6 à 20; pour femmes 5 à 13.

**sports experts**

C'est le temps...  
pensez-y...

**Courez la chance de gagner  
une caméra vidéo numérique!**

**iMac DV**

- Processeur G3 400 mhz
- Mémoire vive de 64 Mo
- Disque rigide de 10 Go
- Lecteur DVD-ROM
- Ecran 15"
- Logiciel iMovie
- Modem 56K
- Garantie 1 an

Avec l'achat d'un iMac DV, courez la chance de  
gagner une caméra vidéo numérique  
Sony DCR-TR7000.

Le modèle illustré est à titre indicatif uniquement.  
Offre valide jusqu'au 30 juin 2000. Le tirage aura lieu le 10 juillet 2000.

**inSo**  
Centre de  
Services

Brancher les familles  
sur Internet

**1565\$\*\***

 Concessionnaire autorisé

6615, avenue du Parc, Montréal Stationnement réservé à l'arrière au 6640, Jeanne-Mance

\* À l'achat d'un iMac DV 400 (modèle "Special Edition" non applicable)  
\*\* Après rabais de 434,69\$ du programme «branchez les familles». Tous les détails en magasin. Prix régulier 1999 \$  
Apple et le logo Apple sont des marques déposées d'Apple Computer, Inc., enregistrées aux États-Unis et autres pays.

**SOLDÉS**

**COLLECTION FEMME ENCEINTE**

2870302

**Montréal**  
2185, rue Crescent,  
843-6996

 **FORMES PARIS**

**Toronto**  
Manulife Centre  
55, rue Bloor O.,  
(416) 972-0207

**Bonheur format familial**

Votre marchand de bonheur  
vous propose la spacieuse  
**Passat GLS familial**  
à partir de 6,9 % à l'achat.  
Rendez tout votre monde heureux!

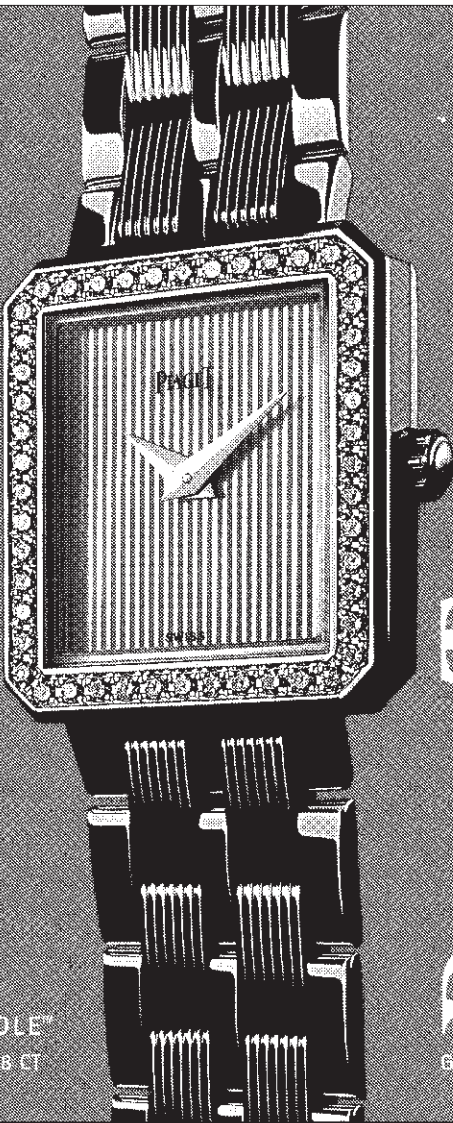
Grand choix en inventaire.



Êtes-vous fait  
pour Volkswagen ?

**Automobiles Niquet**  
Route 116 • Saint-Bruno  
(450) 653-1553  
www.niquet.com

2867491



PIAGET

GENEVE 1874

PROTOCOLE®  
OR BLANC 18 CT

 **CHÂTEAU D'IVOIRE**  
Depuis 1978

2020 rue de la Montagne 845-4651

2861058

## Île de Montréal

## Ouverture des audiences sur la consultation à Montréal

ÉRIC TROTTIER

Les audiences publiques portant sur la nouvelle politique de consultation publique de la Ville de Montréal ont commencé hier soir par la dénonciation des travaux de la Commission du développement urbain (CDU), dénonciation faite par la Coalition pour la démocratie urbaine, qui réunit tous les citoyens malheureux qui se sont cogné le nez devant la CDU au cours des dernières années.

L'un des porte-parole de la coalition, Yves Chartrand, n'y est pas allé par quatre chemins : « On n'a plus aucune confiance en l'administration Bourque, qui est complètement discréditée à nos yeux en matière de consultation publique », a déclaré M. Chartrand, un citoyen du Plateau Mont-Royal.

M. Chartrand a rappelé quelques épisodes de projets de développement qui ont été approuvés par la CDU au grand dam des citoyens : Matrec, Loblaw's, Habitat Chambord, Redpath... « De mois en mois, nous sommes tous allés à la CDU et on s'est fait bafouer », a dit M. Chartrand.

Selon lui, le maire Bourque a remis les quartiers de la ville entre les mains des promoteurs, étouffant ainsi la qualité de vie des Montréalais. « Pour nous, l'instauration des référendums locaux demeure une question fondamentale », a conclu M. Chartrand.

Les référendums locaux, qui permettent à tous les citoyens du Québec, sauf ceux de Montréal et de la vieille capitale, de renverser un projet de développement mis de l'avant par leur municipalité, plusieurs l'ont réclamé, hier soir, à cette première soirée d'audiences sur la nouvelle politique de consultation publique de la Ville.

L'urbaniste Dinu Bumbaru, du groupe Héritage Montréal, un organisme qui a souvent critiqué l'administration Bourque pour ses choix de projets, dans le passé, a confié qu'il n'était guère en faveur des référendums. Pour lui, il s'agit d'un frein de secours : « On préférerait avoir des outils d'urbanisme qui constituent un moteur, et non un frein, a-t-il expliqué. Par contre, l'instauration des référendums rappellerait aux élus qu'ils ne sont pas les propriétaires de Montréal. »

Rappelons que les référendums ne font pas partie de la réforme présentée au début du mois par le maire Bourque. La réforme propose d'ajouter une procédure de consultation publique dans les conseils de quartiers et de rendre publics les travaux de la Commission Jacques-Viger. Néanmoins, le président de la commission consultative sur la réforme, l'ancien ministre libéral Gerald Tremblay, a dit qu'il était ouvert à toutes les propositions : « Nous sommes prêts à recevoir les mémoires qui vont nous donner les avantages des référendums et nous sommes prêts à prendre ces arguments en considération », a dit M. Tremblay, qui a résumé ainsi le rôle qu'il se donnait comme président de ces audiences : « Nous voulons rétablir la confiance entre les citoyens, les promoteurs et les élus. »

La commission de consultation sur la nouvelle politique de consultation publique de la Ville doit reprendre ses travaux demain, à 19 h, au sous-sol de l'église Saint-Édouard, au 6511, Saint-Denis.

# 288 000 \$ pour refaire un trottoir en parfait état

ÉRIC TROTTIER

La Ville de Montréal injectera la somme de 288 000 \$ pour refaire le trottoir du côté nord de la rue Notre-Dame, entre le boulevard Saint-Laurent et l'hôtel de ville. Le hic : ce trottoir, bien qu'il ne soit pas aussi esthétique que l'ensemble des nouveaux trottoirs de granit du Vieux-Montréal, est en parfait état !

Selon un document remis aux conseillers qui devaient adopter ce projet à l'assemblée du conseil, hier, la dépense « s'inscrit dans le programme de réfection des trottoirs du Vieux-Montréal ». Le nouveau trottoir sera, de fait, composé de béton avec du granulat en surface et des bordures de granit.

« C'est tout simplement scandaleux de voir comment la Ville dépense notre argent, a déclaré Marvin Rotrand à la sortie du conseil. Quand je pense que les trottoirs et les rues de quartiers entiers sont négligés et même dangereux pour les piétons, et qu'on se paie pareille coquetterie autour de l'hôtel de ville... »

## Les conseillers montréalais aussi veulent une hausse de salaire

ÉRIC TROTTIER

Le président du conseil municipal de Montréal, Luc Larivée, s'est dit favorable, hier, à une augmentation du salaire des conseillers montréalais.

« Tout comme les députés de l'assemblée nationale à Québec, je trouve que les conseillers de Montréal sont sous-payés pour le travail qu'ils donnent », a déclaré M. Larivée à *La Presse*.

Il réagissait à une question soulevée par le chef de l'opposition, Michel Prescott, qui estime qu'après une décennie de gel salarial, les conseillers municipaux ont droit à un rattrapage. « Les conseillers de Montréal gagnent 35 000 \$ par année, mais après la disparition, l'an prochain, de la CUM, leur salaire ne sera que de 30 000 \$.

C'est nettement insuffisant, c'est moins que ce que font des policiers ou des secrétaires à leur première année d'embauche », a dit M. Prescott.

Rappelant que les conseillers de Toronto gagnent 70 000 \$ par année — tout comme le chef de l'opposition de la Ville de Québec, alors que lui doit se contenter d'un maigre 47 000 \$ —, M. Prescott demande donc au maire Pierre Bourque de former un comité pour étudier le salaire des élus municipaux.

Ses confrères l'ont rapidement appuyé. « Je suis conseiller depuis 1994 et jamais je n'ai connu une hausse de salaire, a dit le conseiller de Saint-Paul, Philippe Bissonnette. Au contraire, on a coupé nos salaires de 6 % en 1998 pour aider le gouvernement à atteindre l'équilibre. On a quand même beaucoup

de responsabilités dans nos quartiers, on mérite mieux que ça... »

« Moi je gagne 50 \$ de moins par paye qu'en 1991, a poursuivi le conseiller de Pointe-Saint-Charles, Marcel Sévigny. Quand on va couper notre salaire avec la disparition de la CUM, je n'arriverai tout simplement plus. »

« La question est cruciale car si on ne hausse pas les salaires, on aura de plus en plus de difficulté à recruter des candidats valables, a repris Luc Larivée. Les conseillers municipaux, comme les députés, sacrifient une partie de leur vie pour leurs concitoyens et, à mon avis, ça mérite compensation. »

M. Larivée espère que des représentants de Montréal seront invités à se joindre au comité de l'assemblée nationale qui étudie les salaires des députés.

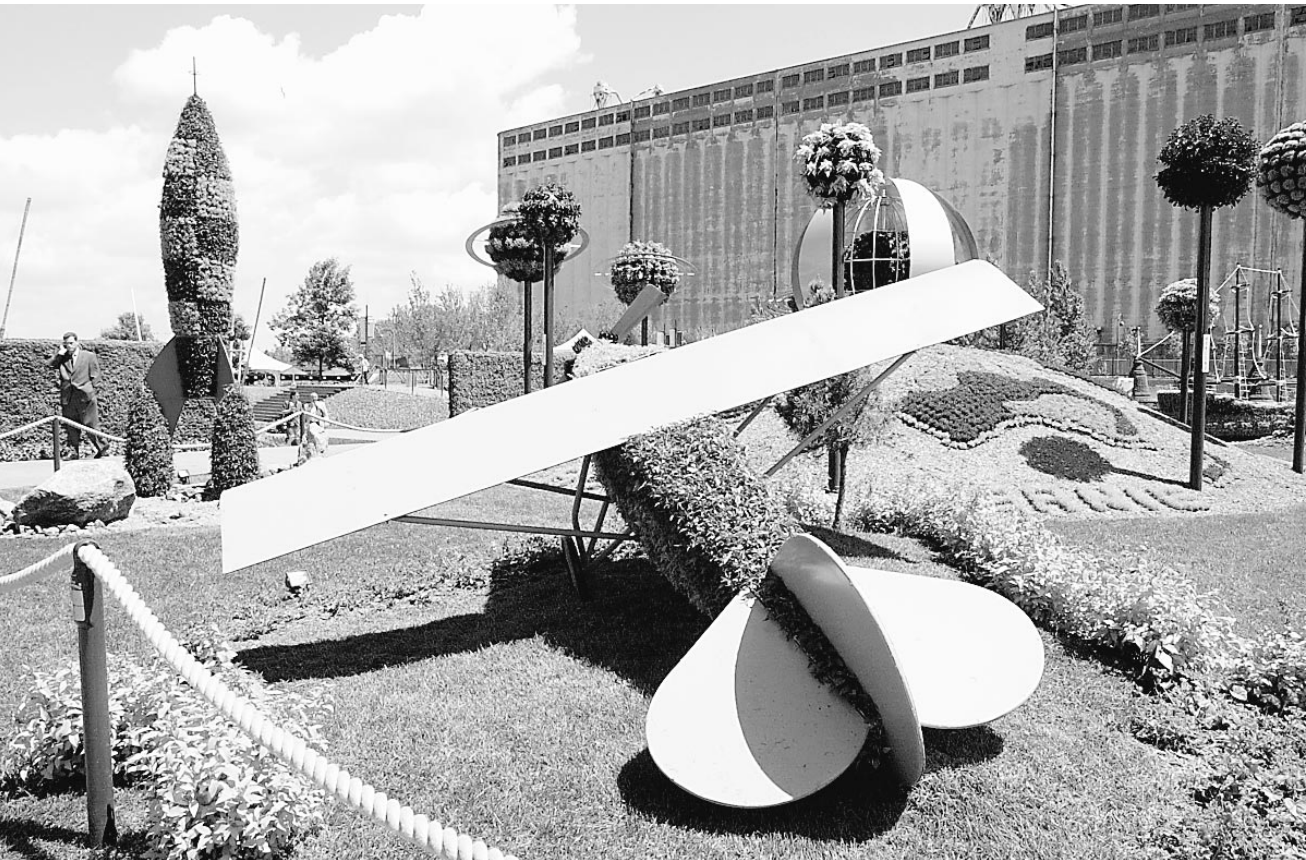


PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse* ©

## Quand la sculpture rencontre la botanique

Les Mosaïcultures internationales Montréal 2000 ont été inaugurées en grande pompe avant-hier. Une mosaïculture est la rencontre de la sculpture avec la botanique : un artiste conçoit d'abord une structure de métal qui est ensuite confiée aux soins d'un jardinier qui la remplit de plantes et de fleurs. Les MIM 2000 comptent une centaine de ces oeuvres vivantes qui proviennent de 14 pays, dont la Chine, qui présente cinq sculptures, la France, huit, et les États-Unis, deux. Quant au Canada, il n'est pas en reste avec plus de deux douzaines de mosaïcultures. MIM 2000 est la plus importante exposition florale au Québec depuis les Florales, il y a 20 ans ; elles ont lieu au Parc des Écluses, dans le Vieux-Port, jusqu'au 9 octobre prochain.

## Dans le tunnel, on vous surveille

*Risque d'une amende de 800 \$ pour deux bidons d'essence*

KIM SOO LANDRY

L'automobiliste qui circule dans un tunnel avec deux bidons d'essence dans son véhicule risque d'écoper une amende de 808 \$ et neuf points d'inaptitude à son dossier. C'est l'avertissement que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a transmis hier aux conducteurs, lors d'une opération surprise aux abords du tunnel Louis-Hippolyte-LaFontaine.

« Nous voulons sensibiliser la population au règlement sur le transport des matières dangereuses, dit Guy Lalumière, sergent au contrôle routier. À l'approche des vacances estivales, nous ciblons les campeurs, les remorques ayant à leur bord des VTT (véhicules tout terrain) ou des Sea-doo (motos marines). »

Avec la flambée du prix du carburant, les estivants sont tentés de prendre des réserves d'essence afin d'éviter d'en acheter dans les marinas, explique pour sa part Raynald Boies, ingénieur au ministère des Transports.

Selon le règlement du Code de la sécurité routière, sont considérées « matières dangereuses » l'essence et les autres liquides inflammables, et le propane et d'autres gaz comprimés. Néanmoins, suivant les normes de sécurité, le transport de l'essence est permis dans les limites d'une quantité de 25 litres. Pour ce

qui est du propane, la loi autorise à emporter un maximum de trois bonbonnes, chacune n'excédant pas 53 litres. À titre indicatif, les bonbonnes utilisées pour le barbecue ont un volume de 22 litres.

Outre le tunnel Louis-Hippolyte-LaFontaine, le règlement s'applique à la section souterraine de l'autoroute Ville-Marie, au pont-tunnel Joseph-Samson, à Québec, et à la voie d'accès du tunnel de Melocheville. « Nous recommandons d'emprunter une voie de contournement, telle que le pont Jacques-Cartier », suggère M. Boies.

C'est la première fois depuis l'entrée en vigueur en 1988 du règlement relatif au transport des matières dangereuses que les agents de la SAAQ ciblent, lors d'une opération surprise, la conformité des véhicules de promenade.

En après-midi, 68 véhicules, transporteurs commerciaux et véhicules récréatifs confondus, avaient été vérifiés. Du nombre, seulement quatre transporteurs avaient été trouvés dans l'illégalité, et quatre autres détournés avant qu'ils ne pénètrent dans le tunnel LaFontaine. Aucun automobiliste n'a reçu d'avertissement. L'opération se poursuivait jusqu'à minuit.

Cet été, d'autres opérations de vérification sont prévues.

### 290 000 \$ pour déplacer des portiques chinois

Après avoir dépensé 700 000 \$ pour installer deux portiques chinois à l'entrée et à la sortie du quartier asiatique de Montréal, boulevard Saint-Laurent, voilà que la Ville s'apprête à dépenser 260 000 \$ pour déplacer, d'un coin de rue chacun, les deux « petits portiques chinois » de la rue de La Gauchetière.

M. Forcillo a voté en faveur du projet. « J'ai voté pour parce que nous devons revitaliser le quartier chinois, mais je me demande tout de même pourquoi la Ville n'a pas pensé à ça quand elle a installé ces portiques, en 1995. »

« Encore du gaspillage ! s'est pour sa part exclamé le conseiller Marvin Rotrand. Ils viennent à peine d'installer ces portiques et là ils vont dépenser une fortune pour les déplacer d'un coin de rue. »

De son côté, la Ville explique sa décision par le fait qu'elle souhaite étendre la zone piétonnière, rue de La Gauchetière, jusqu'à la rue Saint-Dominique à l'est, et jusqu'à la rue Jeanne-Mance à l'ouest.

## Le maire McCulloch accuse le maire Leduc d'ingérence politique

MARIE-CLAUDE GIRARD

Le maire de Lachine, William McCulloch, accuse son homologue de LaSalle, Michel Leduc, de s'ingérer dans les affaires de sa ville en participant à une étude de faisabilité sur la fusion Lachine-LaSalle.

Le conseil municipal de Lachine a adopté en février une résolution invitant sa voisine à entreprendre une étude sur les avantages et inconvénients d'un regroupement. Si les conseillers y sont favorables, le maire McCulloch, qui n'a pas d'appui au conseil, y est farouchement opposé.

Par voie de communiqué, le maire McCulloch s'en prend à M. Leduc pour sa participation à une conférence de presse sur un sondage sur les fusions, conférence tenue à son insu et en présence du conseiller lachinois et maire suppléant Yves Lemire.

Les résultats de ce sondage ne sont que « tourbillon politique pour vendre dès à présent la fusion que l'on négocie en catimini entre politiciens et bureaucrates, lesquels n'ont d'autres soucis que leur intérêt personnel », écrit M. McCulloch. MM. Leduc et Lemire estiment au contraire que le sondage confirme l'appui de la population à l'étude. Selon le sondage, 72 % des répondants estiment que leur ville a pris une bonne décision en entamant une telle étude dans le contexte où le gouvernement pourrait obliger des municipalités à fusionner.

M. Leduc ne comprend pas les « attaques personnelles » dont il fait l'objet. « Ce n'est pas moi qui ai initié la démarche. Je ne m'ingère pas si je me fais faire la cour », dit-il, en comparant la démarche entreprise par les deux villes aux fréquentations préluant au mariage. Il se défend d'avoir dans la fusion un « intérêt personnel », comme l'insinue M. McCulloch. Et surtout, dit-il, il n'a pas d'obligation de résultats, car rien ne l'oblige à fusionner.

Toutefois, pour le maire de LaSalle, l'opposition du maire McCulloch n'est pas un obstacle à la poursuite des travaux. « Un conseil de ville parle au moyen de résolutions. C'est la voix officielle de la Ville », soutient M. Leduc.

M. McCulloch va jusqu'à réclamer que l'Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal, l'association des maires de l'île sauf celui de Montréal, adopte une « motion de censure » à l'endroit de M. Leduc.

Pour sa part, M. Leduc ne voit pas comment l'UMBM pourrait adopter une motion l'empêchant de s'exprimer comme il l'entend. Il n'a pas été possible d'obtenir hier le point du vue du président de l'UMBM, Georges Bossé, sur cette question.

D'après le maire de Lachine, les résultats du sondage CROP rendus publics la semaine dernière sont trompeurs parce qu'ils ne sondent pas les citoyens sur la nécessité de tenir un référendum avant de fusionner. Plus de 2000 personnes ont signé une pétition demandant un référendum sur une fusion Lachine-LaSalle, rappelle M. McCulloch.

Ces deux décisions controversées ont été prises au cours d'une assemblée du conseil qui devait adopter, plus tard hier soir, le projet de vendre le cinéma V à un organisme qui veut le transformer en centre culturel avec l'aide financière de la Ville. Le problème, dans cette histoire, vient du fait que l'organisme en question, Cinéma VI, est lié à la conseillère Sonya Biddle ainsi qu'à son mari, Allan Patrick, qui se trouve à être également un conseiller politique du maire Bourque.

Enfin, les employés de bureau de la Ville devaient adopter hier soir en assemblée générale un mandat de grève d'un jour à être exercé au moment jugé opportun, afin de protester contre les projets de loi 124 et 134, adoptés la semaine dernière par le gouvernement Bouchard. Ces deux lois permettront à Québec d'imposer des fusions et de créer la Communauté métropolitaine de Montréal. Les syndiqués craignent que certaines dispositions permettent à leurs employeurs de réviser leurs conditions de travail à la baisse.

Le syndicat des cols bleus doit par ailleurs se réunir, ce soir, pour adopter une résolution dans le même sens.

# La CSDM mandate son DG pour faire le ménage

## Yves Archambault devra établir s'il y a eu incompétence ou malversation dans l'attribution de contrats informatiques et il soumettra des recommandations

MARC THIBODEAU

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) a demandé à son directeur général, Yves Archambault, de se pencher sur les conclusions d'un vérificateur externe, qui soulève plusieurs faits « inquiétants » relativement à l'attribution de contrats de plusieurs millions au fournisseur d'ordinateurs Hypertec.

Le président de la CSDM, Marcellin Noël, a précisé hier que M. Archambault devrait notamment évaluer si des employés de son organisme ont fait des gestes répréhensibles qui méritent sanction. « S'il y a eu incompétence ou malversation, c'est au directeur général de nous le dire et de nous soumettre les recommandations appropriées », a déclaré M. Noël. Les conclusions préliminaires de l'enquête interne devraient être présentées lors du prochain conseil des commissaires, le 28 juin.

La CSDM avait demandé en décembre dernier au Vérificateur général de scruter le contrat liant la commission scolaire à Hypertec ainsi que le processus d'appel d'offres ayant mené à son attribution en 1997 et en 1999. Le gouvernement lui a plutôt suggéré de procéder elle-même à cette vérification. Le mandat a alors été confié à Gaétan Breton, professeur de sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal, qui critique vertement les services d'approvisionnement et des ressources in-

formatiques de la CSDM dans son rapport, remis la semaine dernière à M. Noël. Le vérificateur relève notamment que le premier contrat attribué en 1997 favorisait clairement Hypertec, puisqu'on avait demandé aux fournisseurs potentiels de soumettre des prix pour des ordinateurs de cette marque. « Or, note M. Breton, il n'y a qu'Hypertec qui fabrique des Hypertec. » Il relève par ailleurs que l'un des employés de la commission scolaire qui était membre du comité d'analyse mis sur pied pour l'attribution du contrat a quitté ses fonctions à l'époque pour se joindre à Hypertec, ce qui a « l'apparence d'un conflit d'intérêts ». Lors de l'attribution du second contrat, en 1999, le vérificateur relève que la grille d'évaluation utilisée pour choisir le fournisseur a été modifiée en cours de route sans solliciter l'avis du comité d'analyse.

Sans ces modifications, Hypertec n'aurait pas obtenu le contrat, relève M. Breton. Le vérificateur estime finalement qu'une enquête devrait être tenue pour vérifier les prix facturés par Hypertec au cours des dernières années puisque les marges de profit lui semblent excessives et incompatibles avec les dispositions du contrat signé. Le commissaire Guy Vidal s'était interrogé publiquement l'hiver dernier sur les politiques de prix d'Hypertec, qui a rétorqué en le poursuivant pour un million de dollars. Robert Adhoot, président de Ciera, la filiale d'Hypertec fabriquant les ordinateurs concernés, a indiqué que les allégations contenues dans le rapport — dont il n'avait reçu qu'un compte-rendu — étaient sans fondement. Il a précisé que sa firme n'hésiterait pas à poursuivre tous ceux qui

portent atteinte à sa réputation. « C'est facile de lancer n'importe quoi. La CSDM a fait des vérifications qui démontrent que nos prix sont toujours très compétitifs », note M. Adhoot. Invoquant les poursuites contre son collègue, Marcellin Noël s'est gardé hier de faire siennes les conclusions du vérificateur. « Mon idée n'est pas faite », a-t-il lancé, en promettant des actions rapides dans ce dossier.

Le ministre de l'Éducation, François Legault, n'a pas l'intention d'intervenir pour le moment. « Le fait que les dirigeants de la commission scolaire aient demandé un rapport sur le sujet indique qu'ils veulent s'en occuper. On va attendre de voir la suite qu'ils vont y donner », a déclaré son porte-parole, Alain Leclerc.

# Réforme au primaire: les parents sont dans le noir

SYLVAIN LAROCQUE

Après avoir lancé une campagne de publicité dans les journaux, la semaine dernière, le ministère de l'Éducation vient de faire parvenir aux parents un dépliant expliquant la réforme de l'enseignement qui doit entrer en vigueur à l'automne. Mais le document soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Intitulé *La réforme de l'éducation prend forme : pour offrir ce qu'il y a de mieux à nos enfants*, il a été distribué aux parents des élèves qui seront touchés par la réforme l'an prochain, c'est-à-dire ceux qui seront en maternelle, en première et en deuxième année. Il constitue le premier effort d'information que fait le ministère pour expliquer la réforme aux parents, dont plusieurs en ignorent encore l'existence. Des parents à qui *La Presse* a demandé de lire le document n'étaient pas beaucoup plus éclairés après l'avoir parcouru. « C'est un beau document en surface, mais avec de belles phrases qui ne veulent pas dire grand chose », lance Martine Santiago, mère de Félix Lépine, qui est actuellement en maternelle à l'école Gentilly de Longueuil. « C'est bien construit, ça explique assez bien l'idée générale « de la réforme », mais pour quelqu'un de curieux, ce n'est pas assez », commente pour sa part Manon Blanchard, mère d'Élisabeth Néron, qui termine sa première année à la même école. Comme plusieurs parents interrogés par *La Presse*, Mme Blanchard se demande comment les grands principes de la réforme vont se traduire concrètement dans les salles de classe. « On nous parle de pédagogie par projet, de travail coopératif, et que les élèves auront deux ans pour « acquérir les apprentissages » du programme, mais on ne sait pas comment les profs vont gérer ça dans la réalité », s'inquiète Mme Blanchard.

Mme Santiago aurait aimé en savoir plus sur le rôle qu'elle aurait à jouer en plus comme parent dans l'implantation de la réforme. Tout ce que le document dit au sujet des parents, c'est qu'ils sont « des acteurs clés de la réforme » et qu'il leur revient en premier lieu « de créer un environnement familial axé sur des valeurs de réussite éducative. » Marlène Roy, mère de Catherine Martin, 5 ans, trouve dommage qu'on ne présente pas de comparaison entre les programmes actuels et ceux qui seront introduits par la réforme. « Je ne vois pas très bien où est le changement », dit-elle. Le ministère avait pourtant consulté la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) avant de rendre public le dépliant. « Ils nous avaient fait quelques suggestions, et nous en avons tenu compte en partie », dit Alain Leclerc, porte-parole du ministère de l'Éducation. Le logo et les coordonnées de la FCPQ apparaissent d'ailleurs à l'endos du document. Cette collaboration n'a pas empêché le directeur de la FCPQ, Ghislain Boisvert, de lancer ce commentaire virulent la semaine dernière : « Ce dépliant est lourd, chargé d'informations, pas assez clair. » Mais pour le président de l'organisme, Gary Stronach, un dépliant distribué aux parents demeure « une très bonne façon de rejoindre les gens ». « Ce n'est pas parce qu'un parent n'a pas le temps de se présenter à une rencontre de parents qu'il n'a pas besoin d'être informé », soutient-il. Sur le terrain, on en est moins convaincu. Thérèse De Clerck, la directrice de l'école Gentilly, ne croit pas à l'information écrite envoyée aux parents. Certains parents, notamment les analphabètes fonctionnels, n'ont pas la compétence pour comprendre le contenu d'un dépliant gouvernemental, explique-t-elle.



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse © Judith, 6 ans, vivra la réforme de l'éducation en septembre prochain, quand elle commencera sa deuxième année. Sa mère, Christine Vézina, croit qu'il faudra plus qu'un dépliant pour bien informer les parents sur les enjeux de ce changement majeur.

## De quoi auront l'air les bulletins ?

SYLVAIN LAROCQUE

« Ce qui est le plus important pour les parents, c'est de savoir comment lire les nouveaux bulletins », dit Gary Stronach, président de la Fédération des comités de parents du Québec. Le hic, c'est qu'à présent, le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) ne sait pas encore de quoi ils auront vraiment l'air, ces bulletins. À trois mois de la rentrée, on n'a pas encore déterminé avec précision le format qu'auront les bulletins à l'heure de la réforme, qui entre en vigueur en septembre, pour la maternelle et les première et deuxième années. La réforme prévoit que les directions d'écoles et les conseils d'établissements auront suffisamment de latitude pour concevoir leurs propres bulletins, mais le ministère doit acheminer en août un « cadre de référence en évaluation » pour les guider. « L'idée n'est pas d'avoir une méthode imposée par Québec, mais de se donner un support collectif pour l'évaluation », dit Jeanne-Paule Berger, présidente de la Commission des programmes d'études. Un rapport de la Commission rendu public en mai soulignait que « si les parents ne comprennent pas l'approche par compétence et son incidence sur l'évaluation ainsi que le nouveau type de bulletin qui en résultera, il est à prévoir que les résistances seront grandes ». N'est-il pas trop tard au mois d'août pour dévoiler un cadre d'évaluation qui doit servir à l'élaboration des premiers bulletins de l'année scolaire, qui parviennent aux parents en octobre et novembre ? « On aurait préféré avant, admet Mme Berger. C'est peut-être préoccupant, mais je ne m'en fais pas outre mesure. » Pour la présidente, « on ne sera jamais définitivement prêts pour septembre », mais il ne faut pas repousser la réforme, qui est en retard d'un an.



LE TRENTE ET UN®

VESTON SPORT DÉSTRUCTURÉ

Un veston poids plume laine et viscose, de construction souple, idéal pour la belle saison. Style trois-boutons, poches plaquées. Mastic, indigo, noir. 38 à 44.

**129.95**

Rég. 195.00\*

CHEMISE DES TROPIQUES

Plein soleil sur l'imprimé plage et palmiers en coloris chauds de rouge, kaki et sable, pour une chemise pur coton confort, manches courtes. P.m g.tg ttg.

**29.95**

Rég. 39.95\*

**SOLDE ÉCLATANT**

PRINTEMPS-ÉTÉ 2000

TEE-SHIRT STRETCH SANS MANCHES

C'est la forme clé de l'été, l'indispensable sans manches ultra-confortable en mélange coton et spandex d'une qualité exceptionnelle. Orange, citron, royal, fuchsia, turquoise, beige, olive. P.m g.tg. Une exclusivité du 31 pour homme.

**19.99**

Rég. 29.95\*

BERMUDA CARGO CHINO

Pur coton déjà lavé pour un bel aspect, forme sans plis, poches à rabat velcro plaquées sur les cuisses. Une exclusivité du 31 pour homme en mastic, sable, armée, indigo. 29 à 40. Chemise fleurs liberty 19.99

**29.95**

Rég. 55.00\*

la maison

**simons**

VALEURS MODE EXCLUSIVES, PRIX EXCEPTIONNELS

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL 977 STE-CATHERINE OUEST • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

GARANTIE DE QUALITÉ SIMONS DANS TOUTS NOS RAYONS

## CONSULTATIONS GÉNÉRALES



- 1) PROJET DE LOI N° 122, LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LE SECTEUR PRIVÉ, LE CODE DES PROFESSIONS ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

La Commission de la culture est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 12 septembre 2000 dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 122, *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives*. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de la culture. Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le **25 août 2000** et être adressé à M. Louis Breault, secrétaire suppléant de la Commission.

- 2) PROJET DE LOI N° 143, LOI SUR L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI DANS DES ORGANISMES PUBLICS ET MODIFIANT LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE

La Commission de la culture est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 29 août 2000 dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 143, *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* et modifiant la *Charte des droits et libertés de la personne*. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de la culture. Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le **15 août 2000** et être adressé à M. Louis Breault, secrétaire suppléant de la Commission.

- 3) AVANT-PROJET DE LOI INTITULÉ LOI SUR LA NORMALISATION JURIDIQUE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La Commission de l'économie et du travail est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 29 août 2000 dans le cadre de la consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé *Loi sur la normalisation juridique des nouvelles technologies de l'information*. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de l'économie et du travail. Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le **15 août 2000** et être adressé à Mme Nancy Ford, Secrétaire de la Commission.

- 4) PROJET DE LOI N° 140, LOI SUR L'ASSURANCE PARENTALE ET LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'ASSURANCE PARENTALE.

La Commission des affaires sociales est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 19 septembre 2000 dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 140, *Loi sur l'assurance parentale* et sur le projet de règlement sur l'assurance parentale. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission des affaires sociales. Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le **1<sup>er</sup> septembre 2000** et être adressé à M<sup>me</sup> Denise Lamontagne, secrétaire de la Commission.

Les mémoires doivent être transmis au Secrétariat des commissions en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmise à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires. Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés au secrétaire de la commission concernée, à l'adresse suivante : Édifice Honoré-Mercier, 835 boul. René-Lévesque Est, bureau 3.92, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248  
Courriel : [sec.commissions@assnat.qc.ca](mailto:sec.commissions@assnat.qc.ca)

870162

## Têtes d'affiche

Les coureurs automobile Eddie Irvine et Johnny Herbert ont profité de leur passage à Montréal pour enfourcher la bicyclette de 30 sièges de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants et faire équipe avec le personnel de la banque HSBC (commanditaire de l'écurie Jaguar des courses de Formule 1), pour ainsi contribuer à amasser 34 035\$ pour l'Hôpital de Montréal pour enfants.



**Yvon  
Martin**

**Yvon Martin** cité Martin. En 41 ans d'existence, ce n'est que la deuxième fois que cette reconnaissance est remise à un publicitaire qui a contribué à l'avancement de sa profession et à la formation d'une relève. Yvon Martin est membre du Publicité-Club depuis près de trente ans et est l'un des membres fondateurs de l'Association des agences de publicité du Québec.

■ Le souper marquant le vingtième anniversaire d'Intégration jeunesse du Québec, qui était présidé par Michel Maheux, vice-président à la direction du groupe Automotive uni-sélect, a permis d'amasser 36 000\$ pour les services d'aide à

l'emploi, de placement et de formation professionnelle offerts par cet organisme montréalais.



**André  
Bureau**

comité organisateur Danielle Caron, de remettre les bénéfices (plus de 30 000\$) aux représentants de l'AQETA.

■ Des gens d'affaires ont brûlé les planches et sont devenus comédiens le temps d'une soirée-bénéfice pour le Théâtre d'aujourd'hui. Ils sont de TVA, d'Hydro-Québec, directrice de communications, radiologiste, président de compagnie, etc. et ils ont contribué à amasser plus de 124000\$ pour cette troupe de théâtre. Des milliers de jeunes ont pu intégrer le marché du travail grâce à cet organisme qui oeuvre à Québec comme à Montréal.

■ La soirée-bénéfice de la fondation Jean Duceppe, qui s'est tenue sous la présidence d'honneur de Claude Legault, président et chef de l'exploitation de SITQ immobilier, a permis d'amasser 135 000\$. La présentation des résultats a été

faite par Luc Roy, patron d'honneur; Carole Briard, vice-présidente de la fondation; et Michel Dumont, directeur artistique de la compagnie Jean Duceppe.



**Ghislain  
Dufour**

CPQ, André Fortier, qui ont remis le prix à celui qui a longtemps représenté publiquement l'organisation patronale.



**Johanne  
Blouin**

(450) 479-8331.

Adressez-vous communiqués à :  
Têtes d'affiche  
La Presse, 7, rue St-Jacques  
Montréal H2Y 1K9

**5,8%** \*\*\*\*

**sur financement d'achat  
jusqu'à 60 mois sur toutes  
les berlines CIVIC 2000.**

# Un hydravion s'écrase dans le lac des Deux-Montagnes: un mort

STÉPHANIE BÉRUBÉ

Il faisait beau, les conditions de vol étaient idéales : pour le moment, personne ne peut expliquer ce qui a causé l'écrasement d'un hydravion au milieu du lac des Deux-Montagnes, vers 16h hier. Deux hommes étaient à bord ; le pilote, Ronald Thoun, est mort peu de temps après l'accident.

Michel De Lanauze a été plus chanceux : il a réussi à sortir de l'avion et à s'agripper à l'un des flotteurs. Des riverains qui avaient vu la scène se sont précipités pour lui venir en aide : M. De Lanauze est monté à bord d'un bateau de plaisance en attendant l'intervention d'Urgences Santé. Les premières personnes arrivées sur place ont aussi tenté de délivrer M. Thoun qui était toujours prisonnier de l'appareil, retenu sur son siège par sa ceinture de sécurité. Peine perdue. Ce sont finalement les pompiers de Laval qui ont réussi à détacher le pilote de l'avion. On ignore présentement si le décès de M. Thoun est dû aux minutes passées sous l'eau ou à la blessure qu'il portait à la tête.

Selon des témoins, l'appareil aurait tenté une première manœuvre d'amerrissage, sans succès : il aurait plongé dans le lac peu de temps après. Seules les pointes des flotteurs étaient hors de l'eau. Les secouristes ignoraient si l'avion essayait alors de s'envoler ou de se poser.

M. De Lanauze, qui prenait place derrière le pilote, a été très sérieusement blessé aux jambes lors de l'impact. Il a été conduit à l'hôpital. Sa compagne, ainsi que son fils Daniel, se sont rendus sur les lieux peu de temps après l'accident. La résidence des De Lanauze est située non loin du drame, à l'île Bizard. Tout deux étaient en état de choc.

Tard hier soir, Daniel De Lanauze n'avait toujours pas pu parler à son père ; les médecins lui ont toutefois confirmé qu'il était hors de danger. Selon lui, M. Thoun et son père étaient de bons amis depuis déjà quelques années : « Ils travaillaient ensemble chez CTM. »

Daniel De Lanauze s'explique mal ce qui a pu se produire : il a vu l'avion quelques secondes avant l'écrasement et a remarqué qu'il perdait de l'altitude. « M. Thoun faisait de l'aviation depuis 15 ans », précise-t-il. Son père avait aussi goûté aux plaisirs de l'aviation il y a plusieurs années, alors qu'il était dans l'armée. Il n'en avait jamais refait depuis : hier devait être la grande journée, un deuxième baptême de l'air, en quelque sorte.

Une enquête de Bureau de la Sécurité des transports du Canada devrait déterminer les causes de l'accident.



La conjointe de Michel De Lanauze, en état de choc, était sur les lieux peu après l'accident. De nombreux secouristes donnaient les premiers soins à l'homme qui a été sérieusement blessé aux jambes lors du violent impact.

# Un autobus fait un tonneau avec 18 enfants à bord

STÉPHANIE BÉRUBÉ

Dix-huit enfants qui revenaient d'une journée de plein air dans les Laurentides en ont été quittes pour une bonne frousse hier après-midi quand l'autobus dans lequel ils prenaient place a eu une crevaillon, fait un tonneau et a terminé son chemin, renversé, en bordure de l'autoroute 15.

Le groupe d'étudiants avait quitté Montréal dans la matinée pour une excursion dans la région de Sainte-Agathe-des-Monts. L'accident s'est produit vers 15h30, à la hauteur de Saint-Sauveur, au moment du retour. « On remercie le bon Dieu », a dit l'un des responsables. À bord du petit autobus se trouvaient 18 garçons âgés d'environ 6 ans, un professeur et un accompagnateur. Personne n'était attaché.

D'après le chauffeur, le véhicule roulait très lentement au moment de l'accident, c'est ce qui expliquerait que personne n'ait été grièvement blessé. « Ils n'ont même pas paniqué », explique-t-il. Le petit Jacob, « presque 6 ans », avoue toutefois qu'il a eu très peur, mais il reprendra l'autobus sans crainte dès ce matin. « Mais pas sur l'autoroute ! », précise-t-il. Jacob est sorti indemne de l'accident; quelques-uns de ses copains de classe ont eu de légères blessures, surtout des ecchymoses et des coupures. Le professeur qui les accompagnait a aussi été secoué. Par mesure de précaution, tout le monde a été transporté à l'Hôpital de Saint-Jérôme pour passer les examens d'usage. Les petits étaient visiblement ébranlés, dépassés par les événements ; les adultes qui les accompagnaient étaient encore sous le choc, mais surtout, extrêmement heureux que les enfants soient tous sains et saufs.

Vers 18h, un autre minibus de l'école était à la porte de l'hôpital et attendait le groupe pour revenir à Montréal : les enfants sont montés à bord comme si rien ne s'était passé. Sauf Jacob, qui a préféré faire le chemin du retour dans la voiture de son papa.

**CNT**  
La Commission des  
Normes du Travail

**vous informe !**

**La fête nationale, c'est congelé !**

La Commission des normes du travail vous rappelle que le 24 juin, un samedi cette année, est un jour férié, chômé et payé.

Tout salarié qui a reçu un salaire ou une indemnité tenant lieu de salaire pendant au moins 10 jours entre le 1<sup>er</sup> et le 23 juin a droit au congé de la fête nationale.

Même si vous ne travaillez pas ce samedi, votre employeur doit vous accorder un congé le jour ouvrable précédant ou suivant le 24 juin, ou vous verser une indemnité.

Pour plus d'information sur le congé de la fête nationale ou sur toute autre norme du travail, communiquez avec les services à la clientèle de la Commission des normes du travail.

Bonne fête nationale à tous les Québécois et à toutes les Québécoises.

Grande région de Montréal :  
(514) 873-7061

Ailleurs, au Québec (sans frais) :  
1 800 265-1414

Internet : <http://www.cnt.gouv.qc.ca>

**Québec**  
Commission des  
normes du travail

2866957

**Les normes du travail, comme les gens, ça se respecte !**

**FABRICVILLE**  
griffe 2000

**Liquidation mode**  
fin-de-saison

**TOUS LES NOUVEAUX TISSUS MODE D'ÉTÉ RÉDUITS!**

**DOIVENT ÊTRE LIQUIDÉS**  
Assortiments de:  
• TISSUS À COSTUMES • POLYESTER FROISSÉ  
• CHALLIS LARGE • CHIRIMEN IMPRIMÉ  
• CRÈPE • GEORGETTE TEXTURÉE  
• TENUE DE SOIRÉE "COLLECTION NOIR", etc.  
**2 GRATUITS**  
Achetez 1m (au prix cour.)  
de valeur égale ou moindre

**50% de rabais**  
Assortiments de:  
• TISSUS À CHEMISIERS LARGES • NOILE DE SOIE  
• IMPRIMÉS POLY/COTON • IMPRIMÉS SATIN  
• IMPRIMÉS PEAU-DE-PÊCHE • DOUBLURE BEMBERG  
• RAYONNE IMPRIMÉE ET UNIE • LIN IMPRIMÉ  
• CHIFFON IMPRIMÉ • TISSUS À COSTUMES  
• TISSU ÉPONGE EXTENSIBLE, etc.  
**Abonnez-vous à la carte ELITE 1/2 prix**  
CABAS en magasin

**LIQUIDATION de COTON**  
**2<sup>99</sup>m et 3<sup>99</sup>m**  
Prix cour. jusqu'à 9,99m

**PLUS DE 60% DE RABAIS**  
**TRICOTS D'ÉTÉ**  
**2<sup>99</sup>m**  
Prix cour. 7,99m

**50% de rabais**  
**NOUVELLES TENDANCES**  
• VOILAGES UNIS OU IMPRIMÉS  
• IMPRIMÉS À DRAPERIES ET LITÈRIE  
• SATINETTE ET VOILAGES ASSORTIS  
• CANEVARDS  
• CHENILLE, etc.  
**3<sup>99</sup>m**  
à partir de

**TEXTYLÈNE POUR L'EXTÉRIEUR**  
**50% de rabais**  
**3<sup>99</sup>m**  
Prix cour. 7,99m

**IMPRIMÉS POUR DRAPERIES 100% COTON**  
**4<sup>99</sup>m**  
Prix cour. jusqu'à 16,99m

**21-27 juin McCall's**  
**1<sup>59</sup>ch. ET 2<sup>49</sup>ch.**  
Prix cour. 3,49 ch. et plus  
limite: 3 par client  
"Pas valide sur 'Crats' et 'Wallies'"

**LIQUIDATION • LIQUIDATION • LIQUIDATION**  
**VOILAGES POUR DRAPERIES**  
Assortis: • FROISSÉS • À MOTIFS "BRÛLÉS" • IMPRIMÉS • de FANTAISIE  
**2 GRATUITS**  
Achetez 1m (au prix cour.)  
de valeur égale ou moindre

**Spéciaux de draperies valides pour les choix en magasin seulement.**

**FABRICVILLE**  
Le plus grand distributeur de tissus et de lingerie avec 170 magasins à travers le Canada

**OUVERTS DIMANCHE jusqu'à 17 h**  
**CERTAINS MAGASINS SONT OUVERTS LE MERCREDI JUSQU'À 21 h**

En raison du manque d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

**PLACE VERSAILLES - 7275, rue Sherbrooke Est (514) 493-666**  
**RUE STE-CATHERINE - 354, rue Ste-Catherine Ouest (514) 888-182**  
**NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - 8444, avenue Somerset (514) 483-268**  
**DORVAL - 2550, boul. St-Hubert (514) 883-455**  
**MONTRÉAL - 1178, rue Beaumont (514) 737-475**  
**LASALLE - 8469, boul. Newman (514) 385-604**  
**DUVERNOY - LAVAL (450) 662-138**  
**Place Maxi Concorde - 1958, boul. de la Concorde (450) 978-131**  
**CHORÉDEV - LAVAL (514) 889-006**  
**Galleries Laval - 1545, boul. Le Corbusier (514) 889-006**  
**ST-LÉONARD - 6854, rue Jean-Talon Est (514) 889-006**  
**CENTRE GREENFIELD PARK - 3514, boul. Taschereau (450) 672-686**  
**CENTRE REGIONAL CHATEAUGUAY - 200, boul. d'Anjou (450) 699-611**  
**GALLERIES ST-LAURENT - 1993, Marché Laurin (514) 334-091**

**decorville SERVICE @ DOMICILE GRATUIT 388-6600**  
2869386

**Les Agences**  
**VOLT**  
45, rue Stinson  
Saint-Laurent  
**(514) 748-7891**  
Nous vous conseillons d'utiliser une  
carte routière pour nous trouver

cour. : 319 \$  
**solde : 129 \$**

disponible  
avec bras

Miroir

cour. : 99 \$  
**solde : 39 \$**

H. 32 - L. 14

Abat-jour de  
verre de Murano

cour. : 690 \$  
**solde : 295 \$**

Tablette murale  
H. 36 - L. 18

cour. : 109 \$  
**solde : 49 \$**

Chandelier  
H.24 - L. 10

cour. : 69 \$  
**solde : 29 \$**

**Vente de liquidation**  
**40% à 70%\***  
**sur tout**

\* Quantités limitées

Livraison

**Plus de 300 produits en solde sur notre site internet : [www.volt.qc.ca](http://www.volt.qc.ca)**

Lampes, meubles et accessoires décoratifs

Heures d'ouverture : Lundi - vendredi : 10 h à 18 h • Samedi : 10 h à 17 h

***Bibliothèque  
et Archives  
nationales***

**Québec** 

*La Presse*

21 juin 2000

Page A10 manquante

# Les agents de la GRC pourront faire de la politique

ALEXANDRE SIROIS

Suspendu sans solde de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pendant un an et demi parce qu'il avait été élu maire, le sergent d'état-major Gaétan Delisle vient d'avoir l'assurance qu'il ne se retrouverait plus jamais dans une situation similaire.

Vendredi dernier, M. Delisle a appris que certains articles du Règlement de la GRC allaient être modifiés sous peu par Ottawa pour permettre aux membres du corps de police d'exercer des fonctions politiques.

« C'est une grande victoire pour tous les membres de la GRC du Canada », a déclaré M. Delisle hier, lors d'une conférence de presse convoquée par l'Association des membres de la police montée du Québec, dont il est le président.

En 1995, M. Delisle avait été suspendu de la GRC pendant 18 mois, sans salaire, parce qu'il était devenu maire de la localité de Saint-Blaise, sur la Rive-Sud. Puis, lorsqu'il a réintégré ses fonctions en juin 1997, la GRC l'a forcé à abandonner son poste de maire.

M. Delisle a porté sa cause devant les tribunaux et, en septembre 1998, le juge André Rochon de la Cour supérieure lui a donné raison. Selon le juge, les dispositions du Règlement de la GRC interdisant l'implication politique aux niveaux municipal, provincial ou fédéral, brimaient les droits démocratiques des 18 000 membres du corps de police.

Un peu moins de deux ans plus tard, Ottawa s'apprête donc à se conformer à cette décision. « Tous les membres vont devoir prendre un congé sans solde lorsqu'ils vont se porter candidats. Une fois élu, si c'est un poste qui est à temps plein, le membre va avoir une décision à prendre (entre les deux postes). Mais, si c'est un poste à temps partiel, il n'y a aucune restriction », a expliqué M. Delisle.

« La seule restriction va venir de l'employeur, à savoir est-ce que ça empêche l'ouvrage. Parce qu'on a des gens qui font des enquêtes de longue haleine qui durent des années », a ajouté le sergent d'état-major. Selon les modifications annoncées, la carrière politique des agents ne devra pas non plus « nuire à l'impartialité de la GRC ».

Lors de la rencontre de presse, M. Delisle était accompagné de deux députés du Bloc québécois qui ont défendu son dossier à Ottawa, celui de Saint-Jean, Claude Bachand, et celui de Chambly, Ghislain Lebel. « On trouvait ça assez grave que quelqu'un se fasse dire, parce qu'il appartient à un groupe donné de la société : tu ne peux pas avoir les pleins pouvoirs, tu ne peux pas avoir la possibilité d'occuper une fonction civique importante », a déclaré M. Bachand.

Quant à M. Delisle, il n'a pas voulu révéler, hier, s'il allait à nouveau tenter d'être élu maire de Saint-Blaise. « Je regarde le futur avec un grand sourire, toutes les portes sont ouvertes », a-t-il lancé, ce qui lui a valu d'être interpellé par M. Bachand. « J'espère que tu ne te présenteras pas député de Saint-Jean », a lancé, à la blague, le député bloquiste.

COMPLET  
POUR  
HOMME

119<sup>99</sup>

COMPARÉ  
À 250 \$

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

SOLDE  
FINAL  
D'ÉTÉ

Moores

VÊTEMENTS POUR HOMMES

Pour information sur le magasin  
le plus proche, composez le :  
1-877-MOORES-6

Veston  
sport

2  
POUR  
175 \$

99<sup>99</sup>

comparé  
à 185 \$

Short  
d'été

2  
POUR  
25 \$

12<sup>99</sup>

comparé  
à 25 \$

Chaussures  
de marque

À PARTIR DE

69<sup>99</sup>

Chemise  
habillée

2  
POUR  
18 \$

9<sup>99</sup>

comparé à  
25 \$

À manche longue

Pantalon  
tout-aller

2  
POUR  
28 \$

14<sup>99</sup>

comparé  
à 35 \$

Chemise  
habillée

2  
POUR  
15 \$

7<sup>99</sup>

comparé  
à 20 \$

À manche courte

TAILLE FORTE : FRAIS SUPPLÉMENTAIRES



## Assurez votre chez-vous... sans bouger de chez vous!

### DES ASSURANCES EN UN COUP DE FIL

Des assurances bien pensées à prix avantageux

- De bons prix en peu de temps
- Des conseils de pros... sans pression
- Une protection abordable au bout du fil
- Un service fiable, de la soumission à l'indemnisation

Si vos assurances arrivent à échéance d'ici 60 jours, appelez-nous maintenant.

**1 877 659-7224**

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada.  
™ Marque de commerce de la Banque Royale du Canada.  
Compagnie d'assurance générale RBC, licenciée de ces marques.  
Protection fournie par la Compagnie d'assurance générale RBC.



**ASSURANCES RBC**

**des solutions brillantes™**

Membre du Groupe Financier Banque Royale®

LPR/APJ

2866386

## Grève des techniciens et machinistes de CAE à Saint-Laurent

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Lors d'une assemblée générale lundi soir à Laval, les 941 machinistes et les techniciens en électronique de la compagnie CAE ont rejeté à 51 % les dernières offres de la compagnie dans le cadre du renouvellement de leur contrat de travail et ont aussitôt déclenché la grève générale.

Des piquets de grève ont été érigés en face de l'usine située au 8585, Côte-de-Liesse. Hier matin, quelques centaines d'employés, membres de la section locale 522 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ) déambulaient devant les entrées sous la surveillance des policiers de la CUM.

L'assemblée de Laval à laquelle ont participé 885 membres du syndicat a duré six heures. La proposition de rejet de l'offre patronale et du déclenchement de la grève est passée de justesse, puisque 378 membres l'ont appuyé contre 365.

Selon le président de la section locale, Serge Fortin, les employés n'étaient pas satisfaits d'une proposition de l'employeur visant à introduire de la sous-traitance à l'intérieur même de l'usine. En effet, la compagnie souhaitait remplacer les postes abolis par attrition par du personnel non syndiqué.

L'autre point litigieux concerne les salaires, en particulier la progression automatique des salariés vers le sommet de l'échelle. Il semble, selon le syndicat, que la proposition faisait en sorte que certains salariés progressaient moins vite dans l'échelle salariale.

La compagnie offrait des hausses moyennes de 8,75 % pour un contrat de trois ans. Les employés réclament de leur côté des hausses moyennes de 5 % par année.

CAE a réagi rapidement à l'annonce du vote de grève en convoquant une séance de négociations hier après-midi. On s'attendait à ce que les discussions durent une partie de la nuit afin d'essayer d'obtenir une entente plus satisfaisante pour l'ensemble des employés.

La compagnie, qui conçoit des simulateurs de vol, avait annoncé la semaine dernière son intention de construire de nouvelles installations à Saint-Laurent d'une superficie de 100 000 pieds carrés afin de répondre à un carnet de commandes évalué à deux milliards de dollars. Cela devrait amener l'embauche de quelques centaines de chercheurs, ingénieurs et techniciens additionnels.

CAE emploie 4000 personnes à sa division de simulateurs de vol, dont la moitié sont des ingénieurs et des chercheurs. Les machinistes et les techniciens en électronique sont au nombre de 941.

## Le conflit de travail à la Place des Arts: un an déjà !

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Il y a maintenant un an que le conflit de travail à la Place des Arts a éclaté et rien n'indique qu'il sera solutionné à court terme puisque les parties se sont engagées dans une partie de bras de fer juridique devant les tribunaux, qui pourraient durer encore des mois, voire des années.

Ces jours-ci s'instruit en Cour supérieure une cause qui pourrait avoir des conséquences sur la suite du conflit, soit la requête du syndicat, l'Association internationale des employés de scène, de théâtre et du cinéma (AIEST) qui veut obtenir une injonction permanente interdisant à la direction de la Place des Arts d'avoir recours à des briseurs de grève.

Le président de la PdA, Clément Richard, n'a pas nié que la cause soit très importante, mais il a refusé hier de commenter plus loin tant que la cour n'aura pas pris de décision.

En avril dernier, le juge Israël Mass avait refusé d'accorder une injonction provisoire au syndicat des 152 techniciens tant et aussi longtemps que le fond de l'affaire n'était pas plaidé en cour.

C'est donc sur le fond que la cour est appelée à trancher cette fois.

Le 22 mars dernier, un juge du Tribunal du travail, Claude Saint-Arnaud, avait reconnu coupable la Place des Arts d'avoir utilisé les services d'un entrepreneur, vers le 24 novembre 1999, afin de remplir les fonctions d'un salarié faisant partie de l'unité de négociation en grève.

Plus récemment, au début de juin, la Place des Arts avait également été reconnue coupable d'avoir embauché des briseurs de grève lors de l'édition 1999 du Festival de jazz.

Dans le premier cas, la direction de la Place des Arts a porté la cause en appel. Quant à la seconde offense, la juge Louise Ménard doit déposer sa sentence le 28 juin.

En avril dernier, lorsque le juge Mass avait décidé de ne pas accorder d'injonction provisoire au syndicat des techniciens, M. Richard avait accueilli la décision avec soulagement. Il avait indiqué que l'obtention d'une telle injonction aurait forcé la fermeture de la Place des Arts.

Depuis le déclenchement du conflit le 22 juin 1999, au moins une douzaine de rencontres de négociations se sont tenues en présence d'un conciliateur du ministère du Travail. Mais depuis que la Société de la Place des Arts a annoncé le 11 novembre 1999 sa décision de cesser d'offrir aux compagnies résidentes les services des techniciens syndiqués, il n'y a pratiquement plus eu de rencontres entre les parties.

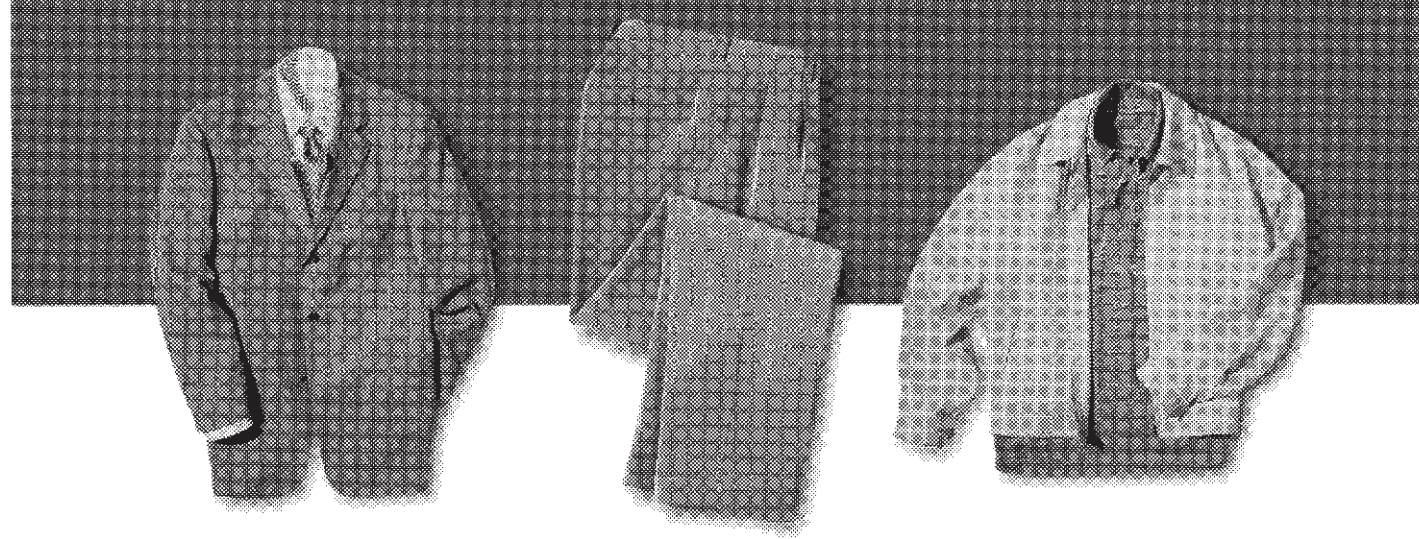
Au début de l'année, des tractations de coulisses se sont déroulées entre la haute direction de la FTQ et la direction de la Place des Arts pour explorer un nouveau régime syndical, mais ces pourparlers n'ont pas donné les résultats escomptés, les techniciens n'étant pas favorables à une telle avenue.

« Depuis ce temps, on a eu vent qu'il y a eu de nouveaux contacts informels, mais rien n'a été formalisé par écrit », signale un porte-parole syndical, Bruce Johanssen, qui dit espérer que le conseil d'administration de la PdA opte pour de véritables négociations plutôt que de poursuivre la guérilla judiciaire.

**LA CRISE DU PÉTROLE  
FERA DES HEUREUX ...  
VOIR PAGE : A 15**

2866351

# LIQUIDATION D'ÉTÉ HARRY ROSEN JUSQU'À 50 % DE RABAIS



Choisissez parmi notre gamme de complets, de chemises et de pantalons habillés, de vestons et de vêtements sport, de cravates, de vêtements d'extérieur et d'accessoires en vogue cette saison. Hâtez-vous d'en profiter car les premiers arrivés seront les premiers servis.

**HARRY ROSEN**

Service de retouche en sus pour les articles dont le prix est réduit de 50 % ou plus.

LES COURS MONT-ROYAL (514) 284-3315 • CENTRE ROCKLAND (514) 735-6227 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE (514) 695-8921



APPELS INTERURBAINS SEULEMENT : 1 800 361-7453 • Télécopieur 1 888 254-7272

Aviser votre camelot ou communiquez avec **La Presse**.  
**(514) 285-6911**  
Nous reprendrons la livraison à votre domicile dès votre retour.

Télécopieur : (514) 285-7039

FIL11



Le caucus des députés de Laval et le maire Gilles Vaillancourt assistaient hier à l'annonce du prolongement du métro sur le territoire lavallois à partir de la station Henri-Bourassa.

# Le métro roulera à Laval en 2004, promet Chevrette

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le métro roulera en 2004 à Laval sur une distance de 5,2 kilomètres, a promis hier le ministre des Transports, Guy Chevrette, et il y aura trois stations.

En octobre 1998, le ministre des Transports de l'époque, Jacques Brassard, avait annoncé que deux stations seraient construites et que le métro serait prolongé sur une distance de 4,3 kilomètres à partir de la station Henri-Bourassa au coût de 179 millions. Maintenant, le ministre Chevrette déclare que le conseil des ministres a donné son accord, après révision du dossier, pour lancer des travaux de 378,8 millions qui seront entièrement payés par le gouvernement. « Cette décision est formelle », soutient-il.

La première station sera située à la hauteur du boulevard Cartier, à proximité du pont Viau. La deuxième, intermodale, sera au croisement du boulevard de la Concorde et de la voie ferrée, afin de permettre aux usagers du train de banlieue Blainville/Montréal d'y effectuer un transfert. L'autre sera construite près du cégep Montmorency et du secteur où sera érigé le futur centre-ville de Laval, qui pourrait accueillir jusqu'à 7000 travailleurs et entraîner la construction de 500 à 600 logements.

Le ministre a précisé que les analyses démontrent que les stations Montmorency et Cartier compteront parmi les plus fréquentées du réseau de la Société de

transport de la CUM. On espère que dès son ouverture il y ait 3000 véhicules de moins sur les routes et que 50 000 usagers utilisent de façon quotidienne le métro.

« L'arrivée du métro à Laval, croit le ministre, va déclencher une activité économique très importante pour Laval qui est le coeur de l'agglomération montréalaise et on ne peut parler du coeur sans s'en soucier. C'est aussi à Laval que l'on retrouve la plus grosse augmentation, 23 %, de déplacements et le jour où le métro sera en opération, la CUM économisera huit millions par année. »

Il a expliqué que la révision du dossier avait débuté quand on a constaté qu'on avait fait une erreur d'un kilomètre dans le tracé du prolongement. « J'ai demandé, dit-il, que l'on fasse la lumière et que l'on refasse les chiffres. Et j'ai demandé formellement à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) d'analyser le tout. Tout ça nous a permis d'ajouter une station et de regarder les nouvelles normes de sécurité. Et aujourd'hui, en toute transparence, on vous donne l'étude de l'AMT, on dépose les coûts du projet qui sont de 345 millions plus taxes et on vous dit qu'en octobre prochain on présentera les soumissions pour les professionnels, qu'en 2002 on présentera les soumissions publiques pour l'exécution des travaux, et qu'en 2004 on coupera le ruban. »

Pour ce qui est du partage des coûts d'exploitation, il devra y avoir entente entre les sociétés de transport et l'AMT et s'il y en pas, le tout sera décidé par une loi.

# Un autre détenu se suicide à la prison de RDP

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Un autre suicide s'est produit à la prison de Rivière-des-Prairies le week-end dernier, alors que deux autres détenus ont échoué dans leur tentative de mettre fin à leurs jours.

Le suicide de Youssis Sakout, 20 ans, porte à trois le nombre de suicides commis à cet établissement depuis le début de l'année. Malgré toutes les recommandations formulées par la coroner Anne-Marie David, à la suite d'une longue enquête publique sur une série de suicides dans les prisons à travers la province il y a quelques années, cinq détenus ont réussi à mettre fin à leurs jours à cet endroit en 1999 et quatre en 1998.

Sakout était en attente de procès pour des vols qualifiés. Il s'est pendu vendredi dans sa cellule. Il a été transporté à l'infirmerie, mais a succombé à ses blessures en fin de matinée samedi.

Quelques jours avant, deux co-détenus avaient échoué dans un intervalle d'une heure et quarante-

cinq minutes et avaient été confiés à l'infirmerie. Dimanche, l'un d'eux a fait une nouvelle tentative qui a échoué.

Le vice-président du Syndicat des agents de la paix, Daniel Legault, trouve cette situation déplorable et affirme qu'avec de la bonne volonté, les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique pourrait créer un secteur spécial à la prison de Rivière-des-Prairies pour y placer tous les détenus qui ont des tendances suicidaires. Sakout avait justement des antécédents suicidaires.

Aujourd'hui, la famille de Stéphane Robichaud, un détenu qui s'est suicidé à cet établissement le 5 mai dernier, donnera une conférence de presse. Pour les parents de cet homme, les circonstances du décès demeurent nébuleuses. L'Office des droits des détenus (ODD) entend exposer lors de cette rencontre des éléments nouveaux sur ce qui se passe et sur ce qui s'est produit à cette prison, particulièrement au moment de l'émeute d'avril dernier.

# Empoisonnement dans l'armée : des accusations pourraient être portées

Presse Canadienne  
OTTAWA

Un ancien officier des Forces armées canadiennes qui avait été empoisonné par ses hommes en Croatie pourra peut être obtenir justice en cour.

Le général Maurice Baril, chef d'état-major des Forces canadiennes, a fait savoir hier que le dossier de l'adjudant Matt Stopford sera remis aux procureurs de la Couronne pour voir si des accusations criminelles peuvent être portées au civil.

Les Forces armées canadiennes ne peuvent plus porter d'accusa-

tions dans cette affaire parce que les crimes allégués se sont produits il y a plus de trois ans.

« Il me semble que toutes les possibilités doivent être envisagées pour clarifier cette situation », a déclaré le général Baril en conférence de presse.

Plus tôt ce mois-ci, des enquêteurs militaires rapportaient qu'au moins six soldats avaient reconnu avoir mis diverses substances dans le café de M. Stopford, en Croatie, en 1993, incluant du naphte, de l'antigel et du poli à chaussure.

Depuis ces incidents, M. Stopford a perdu l'usage d'un oeil et souffre de divers symptômes.

|                         |                                                                        |                                                 |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
|                         | <b>*Vidange d'huile</b><br><i>Incluant une inspection en 15 points</i> | <b>Entretien du système de refroidissement</b>  |
|                         | <b>28<sup>95</sup>\$</b>                                               | <b>89<sup>95</sup>\$</b>                        |
|                         | <b>Protège-capot</b><br><i>pour Cavalier et Sunfire</i>                | <b>Shampooing cirant</b><br><i>(473 ml)</i>     |
|                         | <b>99<sup>95</sup>\$</b>                                               | <b>9<sup>99</sup>\$</b>                         |
|                         | <b>Nettoyant de sellerie</b><br><i>cuir, vinyle et tissu (415 g)</i>   | <b>Nettoyant tous usages</b><br><i>(473 ml)</i> |
| <b>4<sup>59</sup>\$</b> | <b>9<sup>99</sup>\$</b>                                                |                                                 |

# Service Goodwrench

## Bien fait. À temps.

1 800 463-7483

www.goodwrench.gmcanada.com

Ces offres s'appliquent à la plupart des voitures ou camionnettes GM. Voir les conditions chez les concessionnaires participants. Toutes taxes et droits en sus. Prix en vigueur jusqu'au 30 août 2000. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. \*À l'exception des Corvette et des camions à moteur diesel.

# Nouveau guide sur la contraception

LILIANNE LACROIX

Saviez-vous qu'en plus d'être l'une des méthodes de contraception les plus efficaces, la pilule offre également une protection contre certains cancers, notamment le terrible cancer des ovaires? Que le condom pour femmes ne contient pas de latex, est plus mince que le condom

pour homme et permet une sensation plus naturelle pendant le rapport sexuel?

Constatant que les grossesses non désirées et que les MTS ne perdaient toujours pas de terrain dans notre société malgré les informations plus disponibles, des obstétriciens et gynécologues canadiens ont décidé de faire le tour de

la question dans un livre intitulé : *Au-delà du plaisir : Guide canadien sur la contraception*.

Du retrait aux implants en passant par les éponges contraceptives et les condoms féminins ou masculins, le volume aborde objectivement toutes les méthodes, même les plus récentes, avec leurs avantages, leurs inconvénients, leurs my-

thes et leur mode d'emploi.

« Cela a vraiment piqué ma curiosité. J'ai appris toutes sortes de choses, admet Alexandre Bruneau, 21 ans. Je ne savais même pas qu'un condom féminin existait et qu'il transmettait mieux la chaleur... »

« Les adolescents ont souvent

l'habitude de prétendre tout savoir. Ce qui est bien avec le livre, déclare Jacinthe Désilets, 23 ans, c'est qu'ils peuvent le consulter seuls et avoir une réponse à n'importe quelle question. Mais dans le fond, ça s'adresse à tout le monde, même aux parents. Et tout le monde y apprendra quelque chose. » Pas moralisateur pour deux sous, le livre invite au plaisir tout en soulignant l'importance de se protéger.

Pour le Dr Édith Guilbert, médecin chef à la clinique de planification familiale de l'Hôpital universitaire de Québec et un des auteurs du volume, l'arme la plus puissante dont disposent jeunes et adultes pour combattre VIH, MTS et grossesses non désirées est le « savoir-sexe ». « On parle protection ou contraception, mais rarement des deux ensemble. Il est plus que temps qu'on parle de double protection. On a écrit ce livre parce qu'on est persuadé d'une chose : la vraie connaissance se traduit automatiquement en comportements. Si les gens n'adoptent pas des comportements sécuritaires, c'est qu'il leur manque des éléments d'informations. »

Au fait, saviez-vous que 80 % des personnes au-dessus de 35 ans sont porteuses du virus de l'herpès génital ou buccal? Non, on ne l'a pas trouvée dans le livre, cette statistique-là, c'est le Dr Guilbert qui l'a laissée tomber comme ça, en fin d'entrevue. Après la chlamydia, le sida, les verrues et autres joyeux héritages du plaisir sexuel, c'est vraiment à nous donner le goût de tous nous faire moines ou carmelites...

On peut commander un exemplaire du livre *Au-delà du plaisir* (12,95 \$ plus les frais d'expédition et de manutention) en composant sans frais le 1-877-519-7999 ou visiter le site [www.audeladuplaisir.com](http://www.audeladuplaisir.com).

# 100 000 \$ de récompense!

Appelez dès maintenant pour obtenir les instructions d'utilisation pas à pas des services téléphoniques bancaires ou du web.



Les services téléphoniques bancaires et du web. Facile. Rapide. Toujours ouvert.

Appelez-nous dès maintenant pour bénéficier d'une présentation pas à pas qui met l'accent sur la simplicité des services téléphoniques bancaires ou du web. Nous nous occupons de vous inscrire et de vous montrer la simplicité de la démarche avant de vous laisser l'essayer. Vous vérifierez vos comptes, vous transférerez des fonds, vous réglerez vos factures et davantage. Où que vous vous trouviez et lorsque le besoin se présentera, nous serons là pour vous servir.

Payez vos factures par téléphone ou par le web et gagnez 100 000 \$.

À titre de client de La Banque TD ou de Canada Trust, vous êtes inscrit automatiquement au tirage du Grand prix de 100 000 \$ lorsque vous réglez une facture par téléphone ou par le web. Et vous pourriez gagner aussi 1 des 50 prix hebdomadaires de 100 \$. Plus vous vous servez du téléphone ou du web pour payer vos factures, meilleures sont vos chances de gagner!\*

## APPELEZ LE 1 888 572-8925

Visitez une succursale TD ou une succursale Canada Trust.

Le concours se déroule du 5 juin au 13 août 2000.

**BANQUE**



**Canada Trust**

\*Jusqu'à concurrence de 20 inscriptions. Visitez la succursale pour les détails complets du concours. Aucun achat n'est exigé. Le prix total a une valeur de 150 000 \$, soit 1 Grand prix de 100 000 \$ et 50 prix hebdomadaires de 100 \$ pendant 10 semaines qui seront accordés nationalement. Les chances de gagner dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles. Les gagnants doivent répondre à une question réglementaire.

2868449

À vos marques,  
prêts... lisez



**COURS DE LANGUES**

Anglais, Français,  
Espagnol, Italien.



PROCHAINES SESSIONS  
(jour, soir)  
3 juillet  
et  
31 juillet  
inscrivez-vous aujourd'hui!

Centre-ville :  
(514) 849-8393  
postes 709, 719

Hochelaga-  
Maisonnette :  
(514) 255-4651

**GRATUITE**

Chaise en cuir véritable  
à l'achat de ce poste



Prix suggéré  
76-166 \$

**1 695\$\***

\*Huche vendue séparément

**buro plus**

Achetez directement  
du grossiste  
7 jours sur 7  
(514) 581-4472

NOUS HABILLONS LES

**FENÊTRES**



Quel que soit  
votre style... quel  
que soit votre  
budget... nous  
pourrions habiller  
vos fenêtres de  
centaines de  
façons.

Ajoutez de l'éclat  
à vos fenêtres,  
appelez notre  
service d'achat à  
domicile ou  
visitez le magasin  
Linen Chest le  
plus près de chez  
vous.

**Politique de bas  
prix garantis**

Nous sommes convaincus que  
nos prix sont les plus bas! Si  
vous trouvez la même  
marchandise ailleurs à plus  
bas prix, non seulement nous  
respecterons ce prix, mais  
nous vous accorderons un  
rabais additionnel de 10 %.

HunterDouglas  
Levolor®  
Holican



**LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON  
LINEN CHEST**

Centre Rockland (514) 341-7810  
Promenades de la Cathédrale (centre-ville) (514) 282-9525  
Décor Dépôt, Les Galeries Laval (450) 681-9090  
Place Portobello, Brossard (450) 671-2202

2829237-3 2863056



**Météo Conseil**

Beau temps, mauvais temps,  
toujours présent

**1 900 565-4455**

\* Frais applicables



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

FILL52

***Bibliothèque  
et Archives  
nationales***

**Québec** 

*La Presse*

21 juin 2000

Page A15 manquante

# L'OLF n'a pas le droit de bannir les logiciels en anglais

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

L'Office de la langue française n'a pas le droit de bannir les logiciels en anglais des entreprises québécoises. Autrement dit, un employeur peut très bien offrir sur demande la version anglaise d'un logiciel, en autant qu'il offre d'abord la version française (lorsqu'elle existe, comme c'est le cas pour Word, Excell ou Windows).

C'est ce qu'a décidé la Cour supérieure le 19 juin, après avoir entendu les doléances des employés de deux compagnies pharmaceutiques situées dans les environs de Montréal.

Les deux entreprises cherchaient à se franciser pour pouvoir décrocher des contrats au gouvernement ou obtenir des subventions. Mais le petit groupe de mécontents, des francophones et des anglophones, n'a pas digéré que l'Office insiste pour que leurs patrons se débarrassent de toutes les versions anglaises de logiciels alors que certains d'entre eux travaillent mieux et plus vite dans cette langue.

Avant de s'adresser à la cour, ils s'étaient plaints directement à l'Of-

fice et à la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin. En vain.

Le juge Pierre J. Dalfond écrit finalement que ce n'est pas parce que la loi exige que les dirigeants et les employés de compagnie connaissent le français qu'il faut « évaluer négativement » ceux « qui connaissent aussi l'anglais, l'espagnol, le chinois... »

Il serait aussi « absurde » de leur interdire d'échanger entre eux

dans la langue qu'ils désirent, car cela violerait leur droit de s'exprimer dans la langue de leur choix.

Bref, rien n'interdit « l'usage en plus du français d'une autre langue ».

Une entreprise qui veut décrocher son certificat de francisation ne peut toutefois s'en tenir aux logiciels anglais, même si elle espère ainsi économiser.

# SOLDE D'ÉTÉ

# 20% À 50%

## de RABAIS

sur une sélection de marchandise en magasin

\*choix peut varier selon les tailles et les magasins

## Souliers sport d'été

# 20% à 50% de RABAIS

sur une sélection de chaussures de marques Sioux, Clark's, Reiker, Bostonian, Dexter et Florsheim

### Bovet

pour hommes de toutes tailles

• MONTRÉAL – CENTRE-OUEST: Fairview Pointe-Clare – Carrefour Angrignon – Centre Rockland • MONTRÉAL – EST: 4475, boul. Métropolitain Est – Galeries d'Anjou  
• LAVAL: Carrefour Laval • MONTRÉAL – RIVE SUD: Proménades St-Bruno – Place Portobello, Brossard • REPENTIGNY: Galeries Rive-Nord  
• QUÉBEC: Place Sainte-Foy – Galeries de la Capitale • TROIS-RIVIÈRES (voisin du St-Hubert): Place des Forges



## Comment rendre nos rues de nouveau sécuritaires.

► **LA CLASSE M.** Ces véhicules comptent parmi les plus gros à sillonner nos routes. Vous vous attendez donc à ce qu'ils se montrent un tantinet responsables vis-à-vis des autres. Eh bien, vous aurez du mal à trouver un utilitaire sport plus responsable que la Classe M.

► Comparée aux autres utilitaires sport courants, la Classe M offre une meilleure compatibilité avec les véhicules plus petits en cas de collision. Caractère unique illustré par son pare-chocs et sa structure avant, qui s'alignent mieux avec ceux des autres voitures, ce qui

contribue à absorber une partie de l'impact subi par l'autre véhicule.

► Et pour ce qui est de protéger nos propres passagers, nous avons été encore beaucoup plus loin : coussins latéraux dans les quatre portières, systèmes de tenue de route d'avant-garde et équipement

de série incomparable. En fait, tout un héritage en matière de sécurité, qui remonte aux débuts de l'industrie automobile, et dont nous profitons tous.

► Pour connaître l'adresse du concessionnaire le plus proche, composez le 1 800 387-0100, ou visitez dès aujourd'hui

notre site Web à [www.mercedes-benz.ca](http://www.mercedes-benz.ca).

**UNE VALEUR ÉQUITABLE À PARTIR DE 47 990 \$.**



# Bilodeau déclaré coupable de meurtre non prémédité

CHRISTIANE DESJARDINS

Un jury a déclaré Éric Bilodeau, 24 ans, coupable du meurtre non prémédité d'Annick Babin, hier au palais de justice de Montréal. Les parents de la jeune femme de 23 ans, qui ont assisté à tout le procès, ont accueilli le verdict avec émotion.

« Vers la fin du procès, on avait un peu peur, mais il y a une justice », a déclaré Rita Babin, la mère de la jeune femme, en sortant de la salle d'audience. Le couple souffre beaucoup de la perte de leur fille aînée, mais espère maintenant arriver à tourner la page de ce drame affreux. Ils ont une autre fille, adolescente.

Le drame s'était produit en début de soirée, le 21 juillet 1999, dans l'appartement que Bilodeau occupait depuis peu à Saint-Laurent. Bien qu'il ne fréquentait Annick Babin que depuis trois mois, Bilodeau entretenait de grands projets pour la « femme de sa vie » et ne lâchait pratiquement pas la jeune femme d'une semelle. Il était jaloux et possessif. Si bien qu'elle en a eu assez et lui aurait annoncé ce soir là que c'était fini.

Bilodeau l'a étranglée avec une ceinture, puis l'a poignardée à plusieurs reprises avec un tournevis.

Après, il s'est enfui et a volé une voiture. Le lendemain, alors qu'il se trouvait à Sainte-Foy, il a appelé le 911 en disant d'aller voir à son appartement, parce qu'il pensait avoir tué sa blonde. Le surlendemain, il était arrêté à Halifax, au moment où il tentait de vendre la voiture volée.

Pour la défense, Me Roland Roy alléguait la provocation de la part de la jeune femme, et une perte de contact avec la réalité de son client au moment du meurtre, une thèse que réfutait absolument la Couronne, représentée par Me Normand Chénier.

Entre les verdicts de meurtre non prémédité et d'homicide involontaire, ouverts par le juge Réjean Paul, le jury a opté pour la première option. Un meurtre non prémédité entraîne automatiquement une peine de prison à vie, mais avec une possibilité de libération conditionnelle que le juge doit fixer entre 10 à 25 ans. Les représentations des avocats à ce sujet se tiendront ce matin.

## La peine d'un conducteur qui a fauché un piéton est difficile à déterminer

MARTHA GAGNON

Le juge Claude Provost a expliqué hier que le cas de Steve Tousignant, un étudiant de 21 ans qui a tué un piéton en conduisant à une vitesse excessive sur le chemin de Chambly à Longueuil, soulevait la délicate question de l'exemplarité.

Doit-il purger sa peine en prison ou dans la collectivité ? Quelle est la sentence appropriée pour dissuader les autres jeunes conducteurs imprudents ?

« C'est un cas difficile où il faut se demander si la conduite dangereuse sur les routes est devenue un phénomène social tellement important au Québec que les tribunaux doivent absolument lancer un message clair : Assez c'est assez », a affirmé le juge lors des représentations sur la sentence au palais de justice de Longueuil.

Il a ajouté avoir « très souvent pensé au cas de Tousignant qui a le même âge que son fils ». Le juge Provost n'a toutefois pas caché ses hésitations à accorder une peine avec sursis comme le suggère l'avocat de la défense, Jean Gauthier. Une suggestion à laquelle ne s'est d'ailleurs pas opposée la procureure de la Couronne, Fontini Hadjis. Selon elle, l'étudiant en comptabilité au collège Édouard-Montpetit n'a pas d'antécédents judiciaires et ne présente pas de risque de récidive. Il mène une vie rangée, vit avec son amie à Longueuil et travaille la nuit pour une compagnie pharmaceutique. « Ce n'est pas à moi de décider s'il doit servir de cas exemplaire », a déclaré l'avocate après l'audience.

Pour le juge, la principale question est de savoir si l'emprisonnement avec sursis aura un effet dénonciateur et exemplaire suffisamment important. Une question qu'il a posée à plusieurs reprises au procureur de la Couronne qui avait de la difficulté à répondre.

« Encore en fin de semaine, a-t-il dit, j'ai vu des jeunes qui doublaient et dépassaient à haute vitesse sur une autoroute. Je ne me fierai pas à ma seule perception, mais un juge n'est pas un être désincarné. Les règlements ne sont pas respectés sur les routes. Les jeunes montent dans une auto comme s'il s'agissait d'une activité banale. C'est ce comportement qu'il faut changer. Tousignant conduisait dangereusement et criminellement. Ce n'est pas un accident, mais un homicide. »

Après avoir exprimé ces commentaires, le juge a fixé sa sentence au 29 juin. « S'il y a une peine avec sursis, elle doit être assortie de conditions très sévères et d'une privation de liberté », a-t-il mentionné. Il reconnaît toutefois que l'effet exemplaire est davantage ressenti chez ceux qui respectent les lois plutôt que les autres comme le démontrent les études.

Steve Tousignant roulait dans sa Mitsubishi à 132 km/h dans une zone de 50 km/h sur le chemin de Chambly dans la nuit du 27 juin 99. En apercevant un piéton qui traversait la rue, il a tenté de freiner mais il était trop tard. Anthony Hubiak, 61 ans, est mort sur le coup. Sa femme ne s'en est pas encore remise. En février dernier, Tousignant a plaidé coupable à l'accusation de conduite dangereuse ayant causé la mort.

Précisant qu'il ne cherchait pas à excuser son client qui reconnaît son entière responsabilité, Me Gauthier a souligné que la victime avait un taux élevé d'alcool dans le sang, comme l'ont démontré les analyses, et qu'elle traversait la rue alors que le feu était rouge. « Ce sont des circonstances dont il faut également tenir compte. Il a été démontré, par ailleurs, que Serge Tousignant n'avait pas consommé d'alcool ni de drogue. »

Selon lui, l'étudiant a commis une grave erreur de jugement dont il se souviendra toute sa vie. « Il a des remords et fait des cauchemars. Aucune sentence ne peut réparer le tort causé par la mort de quelqu'un. Mais il n'y a pas de crime où la peine avec sursis ne peut s'appliquer. »

Entouré de plusieurs membres de sa famille, Serge Tousignant montrait des signes de grande nervosité. Il est resté figé, incapable de dire un mot, quand le juge lui a demandé s'il voulait s'exprimer avant le prononcé de la sentence.

## Rappel préventif chez Maxi

C'est au tour des magasins Maxi et Maxi et Cie de procéder à un rappel préventif de certaines viandes vendues dans leurs rayons. La chaîne de magasins avise les consommateurs qui ont en leur possession des produits de boeuf haché acheté frais, et dont la date indiquée sur l'étiquette « consommer avant » est incluse entre le 20 mai et le 19 juin, de ne pas les consommer. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a découvert des traces de la bactérie E. coli dans un échantillon de viande qui provenait d'un magasin Maxi et Cie de la Rive-Sud.

Par mesure préventive, Maxi étend le rappel à ses 28 autres magasins des régions de Montréal, de l'Ouataouais et de Rimouski puisque le boeuf haché de ces magasins provient de la même source d'approvisionnement. Les magasins Maxi et Maxi et cie répondront aux questions des consommateurs au 1-877-663-9666. Ceux et celles qui ont en mains de la viande touchée par ce rappel peuvent la retourner au point de vente pour être remboursés.

Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs

Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal



CANADA

AVIS PUBLIC 2000-1

Demande d'accréditation :

Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada

Dossier du Tribunal n° 1310-95-0019-A

Conformément au paragraphe 25(3) de la *Loi sur le statut de l'artiste*, avis est par les présentes donné que le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs a reçu une demande d'accréditation de la part de l'Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada pour représenter un secteur qui comprend tous les rédacteurs-réviseurs indépendants professionnels qui sont engagés par un producteur assujéti à la *Loi sur le statut de l'artiste* dans le but de :

a) préparer une oeuvre originale sous forme de compilation ou de recueil au sens de la *Loi sur le droit d'auteur*;

b) préparer une oeuvre originale créée en collaboration lorsque la contribution du rédacteur-réviseur représente un travail de co-auteur;

en langue française ou en langue anglaise.

Toute association d'artistes qui désire présenter une demande d'accréditation concurrentielle pour le même secteur, en tout ou en partie, doit présenter sa demande d'accréditation au plus tard le 31 août 2000. Tout individu ou organisme qui désire présenter des observations au Tribunal à l'égard de la demande doit l'informer de son intérêt, par écrit, au plus tard le 31 août 2000.

Les demandes d'accréditation concurrentielles et les déclarations d'intérêt doivent être acheminées, par courrier ou par télécopieur, au Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, 240, rue Sparks, 8<sup>e</sup> étage ouest, Ottawa (Ontario) K1A 1A1; numéro de télécopieur : (613) 947-4125.

Canada

Le directeur exécutif  
JOSÉE DUBOIS

28/06/00

+

20859168

# Un centre de radio-oncologie à Charles-LeMoyne dès 2003 ?

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Malgré la pénurie de personnel spécialisé, le futur centre de radio-oncologie de l'hôpital Charles-LeMoyne pourrait ouvrir ses portes vers la fin de 2003, soit de deux à quatre ans plus tôt que l'échéance prévue par le ministère de la Santé.

L'hôpital affirme qu'il sera en mesure de recruter suffisamment de radio-oncologues, de technologues et de physiciens médicaux pour que quatre des huit accélérateurs linéaires qu'on lui destine soient fonctionnels dans les derniers mois de 2003 ou au plus tard au début de 2004.

« On croit avoir un plan de main-d'oeuvre dynamique qui permettra de pallier le manque de personnel », a dit hier en conférence de presse le Dr Jean Latreille, directeur du Centre intégré de lutte contre le cancer de la Montérégie (CICM).

En mai, le Comité national de radio-oncologie recommandait qu'un centre de radio-oncologie soit construit à Charles-LeMoyne d'ici 2007, pour desservir la population de la Montérégie qui doit présentement être traitée à Montréal ou à Sherbrooke.

La ministre de la Santé, Pauline Marois, a toutefois ramené cet horizon à 2005, il y a trois semaines, en

marge de l'annonce d'investissements de 61 millions dans les neuf centres de radio-oncologie existants.

Mais pour le Dr Latreille, on risque « de manquer le bateau » en n'agissant pas plus rapidement. Trois radio-oncologues européens (il n'a pas voulu préciser leur origine) se sont déjà montrés intéressés à venir travailler à Charles-LeMoyne. L'hôpital discute avec les hôpitaux universitaires québécois afin de voir s'ils peuvent accueillir ces spécialistes d'ici l'ouverture du centre de radio-oncologie de la Montérégie.

Pour s'assurer de faire le plein de technologues — les techniciens

qui font fonctionner les accélérateurs —, l'hôpital entend offrir par l'intermédiaire de sa fondation des bourses d'excellence de 10 000 \$ dans les trois cégeps qui offrent le programme de formation. Il entend faire de même avec les physiciens médicaux, responsable du calibrage des appareils, à hauteur de 25 000 \$ cette fois.

La construction du centre et l'équipement nécessiteraient des déboursés de 43 millions de dollars, mais ce chiffre pourrait être revu à la baisse si le projet de centre ambulatoire de l'hôpital va de l'avant lui aussi, a dit le Dr Latreille, qui préside aussi le Conseil québécois de lutte contre le cancer.

Le centre pourrait traiter 90 % des patients montréalais, ce qui réduirait l'engorgement dans les hôpitaux montréalais. Quelque 1700 patients sont en attente de traitement dans la province, et les transferts vers les hôpitaux américains doivent continuer jusqu'à l'an prochain.

Le Dr Latreille espère que les plans et devis pourront être prêts au plus tard au début de l'an prochain, pour que la construction puisse débiter à l'été ou l'automne 2001. « Mais il faut que Mme Marois prévoit les 43 millions, dit-il. Il faut qu'on sente que la balle roule beaucoup. On voudrait que les choses soient plus officielles. »

## Rendre les insectes malades sans les tuer

MATHIEU PERREAULT  
QUÉBEC

Pour résoudre le problème de la résistance des insectes aux pesticides, les chercheurs veulent les rendre malades sans les tuer. Une session importante du Congrès international de biologie moléculaire de Québec se penche sur la prochaine génération de plantes transgéniques qui seront indigestes pour leurs parasites et apparaîtront d'ici cinq ans.

« Nous voulons entraver la digestion des insectes », explique Dominique Michaud, professeur au département de phytologie de l'Université Laval, qui dirige la session sur les « inhibiteurs de protéases ». « Les protéases sont des molécules indispensables pour la digestion. On transpose par exemple des inhibiteurs de protéase du riz dans le maïs, pour voir s'ils affectent la pyrale du maïs. Si oui, la pyrale ira ailleurs. Comme les inhibiteurs de protéase du riz ne la font pas mourir, la proportion de pyrales qui sont résistantes à l'inhibiteur de protéase du riz n'augmentera pas. »

Le Québec se situe à l'avant-garde d'une quarantaine de laboratoires internationaux qui se consacrent aux inhibiteurs de protéases agricoles, selon le professeur Michaud.

Cette stratégie peut se comparer aux intolérances alimentaires chez l'homme : une personne qui digère mal l'ail évitera cet aliment.

La résistance aux pesticides est le noeud gordien de l'agriculture moderne. Un nouvel insecticide tue la plupart de ses cibles quand il est introduit. Mais certains insectes sont génétiquement immunisés contre l'insecticide ; cette proportion est faible au départ, mais augmente parce que tous les insectes sensibles à l'insecticide meurent. L'avantage sélectif d'avoir la mutation de résistance rend l'insecticide inefficace contre une bonne proportion d'insectes après quelques années. Les plantes transgéniques ne règlent pas le problème.

Parmi les autres avenues envisagées par les chercheurs pour réduire la résistance aux pesticides, figure la production sur commande de pesticides. Des plantes sont génétiquement modifiées pour produire un pesticide seulement quand elles sont aspergées d'une molécule chimique par ailleurs inoffensive. C'est l'équivalent végétal du principe de Pavlov, qui tire son nom d'un scientifique soviétique qui faisait saliver les chiens en leur jouant une certaine pièce de musique, qui accompagnait tous leurs repas.

### EN BREF

#### Embolisation ou hystérectomie ?

■ L'embolisation des fibromes utérins, une solution de rechange à l'hystérectomie, diminue de beaucoup les risques de complications, selon une étude de l'Université de Toronto dévoilée hier à Montréal, lors de la réunion annuelle de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada. Le taux de complications est de moins de 2 %, contre 30 à 40 % pour l'hystérectomie. Utilisée depuis six ans, l'embolisation utérine consiste à bloquer la circulation sanguine à l'intérieur des fibromes, des tumeurs bénignes qui affectent plus de 20 % des femmes de plus de 35 ans.

#### Recours collectif

■ Yolande Hotte, la requérante dans la poursuite en recours collectif contre le fabricant de produits pharmaceutiques Servier Canada, a franchi une nouvelle étape du dossier la semaine dernière pour se qualifier comme représentante de toutes les personnes qui ont consommé du Pondéral. Ce produit anorexigène (pour couper l'appétit), administré sous prescription médicale, a été retiré du marché par les autorités canadiennes et américaines le 15 septembre 1997. Des incidents judiciaires ont retardé la progression du recours collectif jusqu'à une décision de la Cour d'appel le 30 novembre 1999. Toutes les personnes qui ont consommé du Pondéral peuvent s'inscrire sur la liste des membres en téléphonant à ses avocates Me Janick Perreault (514) 879-9203 et Me Hélène Guay (514) 272-5200.

#### Terrains contaminés

■ Le ministre de l'Environnement, ministre du Revenu et ministre responsable de la région de la Capitale Nationale, Paul Bégin et le maire de Montréal, Pierre Bourque, annoncent l'octroi de subventions totalisant plus de 1,7 million pour décontaminer les terrains nécessaires à la réalisation de huit nouveaux projets de développement. Ces sommes sont attribuées dans le cadre du Programme de réhabilitation de terrains contaminés en milieu urbain qui permet de rembourser aux promoteurs de projets éligibles jusqu'à 50 % du coût de décontamination des terrains. Le programme permettra notamment la réalisation sur le territoire montréalais des phases V et VI de la Cité du Multimédia dans le Vieux-Montréal.

## POUR TOUS VOS BESOINS EN TECHNOLOGIE !



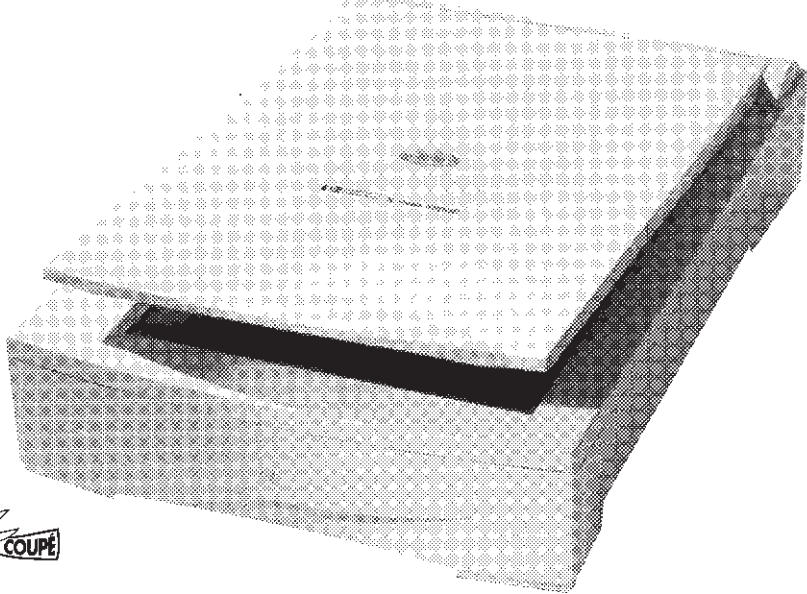
invent

### SCANNER À PLAT SCANJET 3200C

- 600 points/pouce optique, 600 x 1200 points/pouce matériel, 9600 points/pouce amélioré
- Couleur de 30 bits
- Logiciel Adobe Photo Deluxe et plus

46421 **99<sup>96</sup>**

ÉTAIT  
129,49

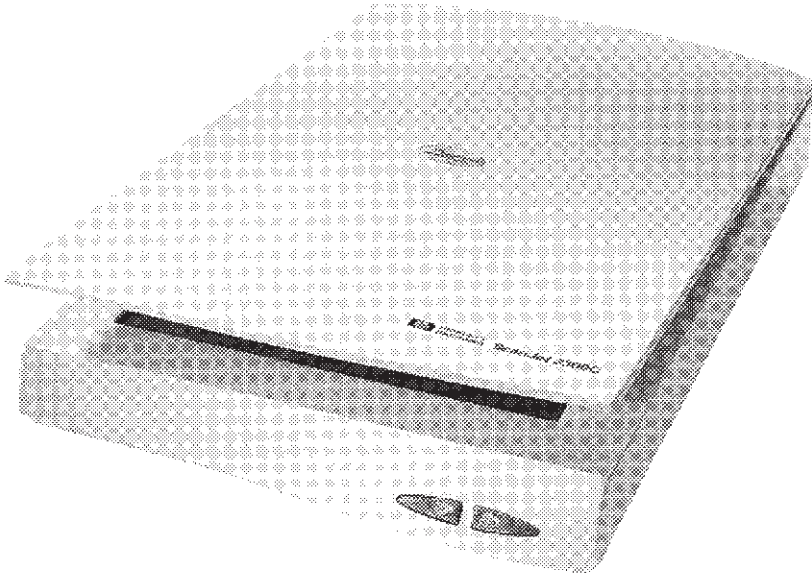


invent

### SCANNER À PLAT SCANJET 3300C

- 4 étapes faciles de balayage optique
- Pour balayer photos, texte et dessins facilement
- Installation facile

393340 **148<sup>96</sup>**

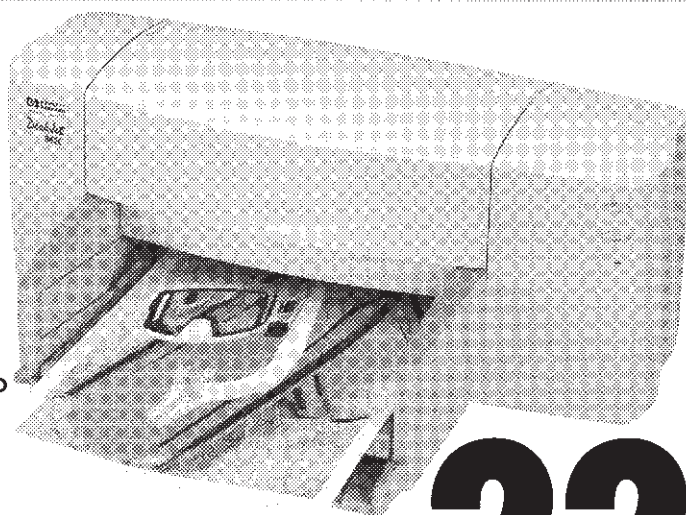


invent

### IMPRIMANTE DESKJET 842C

- Résultats nets grâce à la superposition des couleurs HP
- Nul besoin de changer les cartouches
- Facile à installer et à utiliser

428976



**229<sup>93</sup>**

En vigueur jusqu'au 28 juin 2000 jusqu'à épuisement des stocks. Les articles ne sont pas tous offerts par livraison ou en ligne.

Notre Centre de copies de Pointe-Claire est ouvert 24 h pour répondre à tous vos besoins !

**MONTRÉAL** • 770, rue Notre-Dame ouest • 1035, rue du Marché-Central • HEURES D'OUVERTURE Lun. au vend. : 8 h à 21 h  
Sam. : 9 h à 17 h Dim. : 10 h à 17 h (\*Dim. : 11 h à 17 h) Livraison gratuite le lendemain : Tél. : 1-800-668-6888  
Téléc. : 1-800-567-2260 **Brossard** : 6555, boul. Taschereau **Cavendish** : 5800, boul. Cavendish **Dorval** : 3165, boul. des Sources  
**Lasalle** : 7214, ave. Newman **Greenfield Park** : 3344, boul. Taschereau **Laval** : 1600, boul. le Corbusier • 3055, boul. le Carrefour  
(Carrefour Laval) **Pointe-Claire** : 365, boul. Brunswick (derrière Fairview) **Rosemère** : 315, Curé Labelle **St-Bruno** : 1465, boul. St-Bruno  
**St-Jean-Sur-Richelieu** : 1000, boul. du Séminaire **St-Laurent** : 3660, boul. Côte-Vertu **St-Léonard** : 4625 ou 6800, rue Jean-Talon est **St-Hyacinthe** : 3700, boul. Martineau Ouest  
**St-Jérôme** : 1135, Jean-Baptiste Rolland Ouest **Longueuil** : 2790 Chemin Chambly **Ville Mont-Royal** : 4205, boul. Jean-Talon Ouest **Mascouche** : 145, montée Masson (\*Dim 11 h-17 h)



Brancher les familles  
sur Internet

**BUREAU  
EN GROS**  
Articles de bureau • Bas prix d'entrepôt  
[www.bureauengros.com](http://www.bureauengros.com)

2870011

## Vendredi, c'est un gros plus.

#### Ce vendredi,

le cahier Plus de *La Presse* devient le cahier Plus 2000. Explorez les lieux de mémoire, revivez les sagas et suivez l'évolution de Montréal au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Faites connaissance avec les pionniers du 3<sup>e</sup> millénaire et voyez les objets du quotidien prendre des formes futuristes.

À lire, vendredi, dans *La Presse*: Des histoires de la Saint-Jean et Les nouveaux travailleurs: dix pionniers qui changent notre façon de vivre.

### PLUS

L'Atlas du XX<sup>e</sup> siècle

L'Amérique latine,  
un continent sous influence

**La Presse**

2870011

# Carambolage de la 20: le routier ne veut plus conduire de camion

Presse Canadienne  
QUÉBEC

« Je suis très, très désolé de ce qui est arrivé », a déclaré, hier, le jeune chauffeur Jason Fisher, à la fin de son témoignage devant le coroner Denis Boudrias, qui enquête sur les circonstances du carambolage de Saint-Michel de Bellechasse, l'été dernier.

Le jeune homme a déclaré que cet événement a changé sa vie. Il a raconté avoir subi six mois de thérapie avec un psychologue après l'accident et il a décidé de ne plus conduire de véhicule lourd sur les routes. Il vit maintenant à Calgary et travaille comme chauffeur d'un

véhicule servant à l'exploration pétrolière.

Bien que la preuve que tente de faire le procureur Jean-Guy Picard vise à démontrer que ce chauffeur était peu expérimenté pour transporter une citerne, Fisher se décrit encore lui-même comme un assez bon chauffeur. Selon lui, durant les quelques heures qu'il a conduit la citerne d'asphalte en 1999, il a traversé d'autres zones de chantier de construction où il a ralenti sans connaître de problème de freinage. Il aurait arrêté pour ajuster les freins si ceux-ci lui avaient paru en mauvais état, a-t-il dit au coroner.

Avant d'être à l'emploi de la firme Bulk Carriers, Fisher avait

travaillé pour près d'une demi-douzaine d'employeurs sur une période d'un an. Il avait chaque fois de la difficulté à s'entendre avec les autres employés.

Témoignant à son tour, son ex-employeur, Jack Kelly, s'est dit incapable d'évaluer la justesse de la manœuvre de rétrogradation du jeune chauffeur, le 24 juillet 1999. Avait-il assez de temps pour faire quelque chose ? Y avait-il des véhicules à côté ? Pouvait-il sortir de la route ? Il n'est pas inhabituel cependant qu'un chauffeur rate cette manœuvre même quand il n'est pas en situation de panique.

Le propriétaire de Bulk Carriers, qui est âgé de 52 ans, conduit des

camions depuis l'âge de 16 ans. Il a déclaré au coroner que la conduite sur les autoroutes a bien changé depuis ce temps. Il est plus difficile de porter son attention sur ce qui se passe au loin sur la route car le chauffeur est sollicité par tout ce qui se passe immédiatement autour de son véhicule. Il faudrait peut-être des clignotants pour annoncer les zones de danger afin d'attirer l'attention des chauffeurs, a-t-il suggéré.

M. Kelly a expliqué qu'un camion de 65 pieds, comme le tracteur avec citerne impliqué dans l'accident, a besoin d'un longueur de véhicule pour chaque cinq à dix kilomètres de vitesse. A 100 km/h,

il fallait plus de 1000 pieds pour qu'il s'arrête.

Bulk Carriers est une entreprise familiale où travaillent sa femme et ses deux fils. Fondée en 1973, la firme exploite 12 ou 13 véhicules lourds qui font des trajets entre les Maritimes, l'Ontario et les Nord-Est des États-Unis. Un programme d'ordinateur contrôle le rythme de révision mécanique des véhicules.

L'accident a lourdement pénalisé l'entreprise, a dit M. Kelly. Sa compagnie d'assurance exige maintenant que les employés soient âgés de plus de 24 ans, une décision injuste, selon M. Kelly, qui croit que la maturité et l'habileté ne sont pas toujours liées à l'âge.

## EN BREF

### Pallagi accusé de vol

■ Robert Pallagi, déjà accusé d'avoir tiré sur un policier et d'avoir tenté d'en écraser un autre avec sa voiture, a comparu une autre fois hier, sous 19 nouveaux chefs d'accusation. On reproche à l'homme de 34 ans d'avoir volé neuf personnes entre le 19 avril et le 3 mai, date à laquelle il a été pris en chasse et arrêté. Selon la dénonciation déposée en cour, il utilisait une fausse arme et se cachait le visage d'un foulard rouge ou beige.

### Trafic de PCP

■ Parce qu'il faut faire quelque chose pour combattre la circulation de PCP, « la pire cochonnerie en matière de drogue », le juge André Bilodeau a refusé qu'un jeune de 21 ans puisse bénéficier d'une peine à purger dans la communauté. Derrière les barreaux pour 12 mois, a décrété le magistrat. Le juge s'est rendu aux arguments du procureur de la Couronne, Me Nicolas Poulin, pour qui une peine dans la collectivité risquait d'ouvrir la porte à d'autres trafiquants. Ils vont se lancer dans ce type et commerce et vont exprimer des regrets par la suite pour obtenir une peine dans la collectivité, craint Me Poulin. Parce que Mathieu Riopel, 21 ans, n'est pas le portrait-type du délinquant. Originaire de Joliette, on le décrit plutôt comme un jeune de bonne famille, appuyé et encadré par le milieu familial. Un seul antécédent judiciaire figure à son dossier. Voilà le genre de personnage contre qui le législateur veut des peines exemplaires, affirme Me Poulin. Ce jeune était capable d'étudier, ou de travailler. Il a décidé de faire autre chose, a-t-il fait valoir au juge. « Uniquement pour l'appât du gain ». Tout en décrivant Québec comme la capitale nord-américaine du PCP, le procureur de la Couronne a fait un long exposé sur les méfaits de cette drogue chimique.

### L'arsenic ne venait pas du labo

■ Contre toute attente, l'arsenic qui a empoisonné des étudiants et travailleurs du pavillon Paul-Comtois, en mai, ne provenait pas des laboratoires de ce pavillon. Cette information, confirmée hier au SOLEIL par l'enquêteur Martin-Guy Trépanier, de la police de Sainte-Foy, vient accroître singulièrement le nombre de pistes. Jusqu'à présent, il était facile de présumer que le poison qui a été glissé dans le café d'une machine distributrice payante du café Mondo, au quatrième étage, provenait des laboratoires situés tout près. Le pavillon Paul-Comtois abrite la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, et la fameuse machine se trouve à l'étage du département des sciences animales. Même le président de la compagnie Selena, propriétaire de la machine impliquée et qui en opère une importante quantité sur le campus, disait hier (avant que l'information ne soit connue) que seules les distributrices du département visé seront sécurisées, puisque selon lui, c'est de cet endroit que provenait le poison. Selon l'enquêteur Trépanier, le produit pourrait avoir été obtenu ailleurs sur le campus, ou à l'extérieur.

### Feu de forêt

■ La Société de protection des forêts contre le feu (Sopfeu) a révisé à la hausse la superficie dévastée par l'incendie qui a pris naissance, lundi, dans le secteur Sainte-Agnès, dans Charlevoix. Ce ne sont plus 50, mais bien 95 hectares de forêt qui ont été la proie de flammes, ce qui fait de ce sinistre le plus important à s'être déclaré cette année sur le territoire québécois. Le brasier a finalement brûlé sur une distance de deux kilomètres de longueur par 500 mètres de largeur. « Nous effectuons les estimations à partir de photographies aériennes prises, bien souvent, à travers un écran de fumée. Il peut donc y avoir parfois des différences entre l'évaluation faite et la réalité », explique Swann Thibeault, de la Sopfeu. Dès 4h, hier, une soixantaine de combattants, un avion citerne et trois hélicoptères s'acharnaient à éteindre les foyers d'incendie potentiels qui peuvent couvrir plusieurs jours sous terre et resurgir avec des conditions adéquates.

### Poids lourds retirés

■ Les camions lourds continuent d'être un véritable danger sur les routes du Québec. En trois jours, la semaine dernière, les inspecteurs de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ont été forcés de retirer de la circulation 48 des 133 poids lourds qu'ils avaient interceptés, sur la seule route 138, en direction de Charlevoix. « On espérait que les gens avaient compris depuis l'accident de Saint-Michel de Bellechasse », a lancé le porte-parole de l'Association nationale des camionneurs artisans, Gabriel Berberi, tout étonné des résultats. « On comprend pourquoi les automobilistes ont peur de circuler sur les routes », a-t-il ajouté.

# VOTRE CHEF DE FILE EN ÉLECTRONIQUE !

## TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN POUR ÊTRE PLUS EFFICACE !

**clearNET**

**TÉLÉPHONE SCP<sup>MC</sup> BIMODE SCP4000 SANYO**

- Affichage à rétroéclairage « Clearglo » unique
- Prêt pour Internet
- Sonnerie vibration
- Emmagasine jusqu'à 300 noms 397732

Certaines conditions sont en vigueur. Détails en magasin. L'offre prend fin le 30 juin 2000

**Notre prix 129,00**  
**Rabais postal -30,00**  
**PRIX APRÈS RABAIS:**

**99\$**

**DISPOSITIF PORTATIF BLACKBERRY**

- Livraison de message à haute vitesse
- Transmission numérique des messages en toute sécurité
- Courriel, télécopie et messages de groupe de travail 437021

**Notre prix 399,00**  
**Crédit sur facture -100,00**

**PRIX APRÈS CRÉDIT:**

**299\$**

**RADIO BIDIRECTIONNELLE FRS 3-5873**

- 3 voies
- Portée maximale de 2 milles
- Résiste aux éclaboussures 438022

**49<sup>99</sup>**

**RADIO BIDIRECTIONNELLE FRS 3-5873**

- 14 voies
- Portée maximale de 2 milles
- Fonction recherche 437890

**69<sup>99</sup>**

## DES BAS PRIX QUOTIDIENS POUR RESPECTER VOTRE BUDGET !

**brother**

**TÉLÉCOPIEUR 1270**

- Alimentation auto de 20 pages
- Jusqu'à 20 pages de mémoire
- Jusqu'à 99 copies multiples
- Porte-papier de 200 feuilles 38174

**Notre prix 229,99**  
**Rabais postal -50,00**

**PRIX APRÈS RABAIS:**

**179<sup>99</sup>**

**SHARP**

**TÉLÉCOPIEUR F0760 A PAPIER ORDINAIRE**

- Mémoire de 512 Ko
- Alimentation auto de 10 pages
- Porte-papier de 60 pages
- Branchement au répondeur 385730

Commande spéciale dans certains magasins

**Notre prix 231,12**  
**Rabais postal -80,00**

**PRIX APRÈS RABAIS:**

**151<sup>12</sup>**

**XEROX**

**TOUT EN UN 470CX COULEUR**

- Alimentation auto de 30 pages
- 6 pages/min en noir, 3 pages/min en couleurs
- Jusqu'à 99 copies multiples
- Balayage optique de 300 x 300 p.p.p. 391569

Commande spéciale dans certains magasins

**Notre prix 398,66**  
**Rabais postal -50,00**

**PRIX APRÈS RABAIS:**

**348<sup>66</sup>**

En vigueur jusqu'au 25 juin jusqu'à épuisement des stocks. Les articles ne sont pas tous offerts par livraison ou en ligne.

Notre Centre de copies de Pointe-Claire est ouvert 24 h pour répondre à tous vos besoins ! Brancher les familles sur Internet

**BUREAU EN GROS**  
Articles de bureau • Bas prix d'entrepôt  
www.bureauengros.com

MONTREAL • 770, rue Notre-Dame ouest • 1035, rue du Marché-Central. HEURES D'OUVERTURE Lun. au vend. : 8 h à 21 h. Sam. : 9 h à 17 h. Dim. : 10 h à 17 h (\*Dim. : 11 h à 17 h) Livraison gratuite le lendemain : Tél. : 1-800-668-6888. Téléc. : 1-800-567-2260. Brossard : 6555, boul. Taschereau. Cavendish : 5800, boul. Cavendish. Dorval : 3165, boul. des Sources. Lasalle : 7214, ave. Newman. Greenfield Park : 3344, boul. Taschereau. Laval : 1690, boul. Le Corbusier • 3055, boul. Le Carrefour (Carrefour Laval). Pointe-Claire : 365, boul. Brunswick (derrière Fairview). Rosemere : 315, Cote Labelle. St-Bruno : 1465, boul. St-Bruno. St-Jean-Sur-Richelieu : 1000, boul. du Séminaire. St-Leurent : 3660, boul. Côte-Vertu. St-Leonard : 4625 ou 6800, rue Jean-Talon est. St-Hyacinthe : 3700, boul. Martineau. Ouest St-Jérôme : 1135, Jean-Baptiste. Rolland. Ouest Longueuil : 2790. Chemin Chambly. Ville Mont-Royal : 4205, boul. Jean-Talon Ouest. Mascouche : 145, montée Masson (\*Dim 11 h-17 h)

Le plus grand concessionnaire Nissan à Montréal

**Cité NISSAN**

www.citenissan.com

3500 JEAN TALON OUEST (Près de Côte-des-Neiges) Métro Namur (514) 739-3175

# SUPER LIQUIDATION ESTIVALE!

## 3 JOURS D'AUBAINES INCROYABLES - LUNDI, MARDI ET MERCREDI SEULEMENT

- Grande Sélection!
- Super Prix!
- Financement sur place!

À compter de 2,8% sur certains modèles Sur approbation de crédit

**LOUEZ UNE MAXIMA**

POUR AUSSI PEU QUE

**389\$**

Par mois, sur approbation de crédit. Détails en magasin. Avec acompte.

Profitez du seul garage Nissan de Montréal, recommandé par la CAA!

**GARAGE RECOMMANDÉ**

TOYOUNG PLUS LOUN

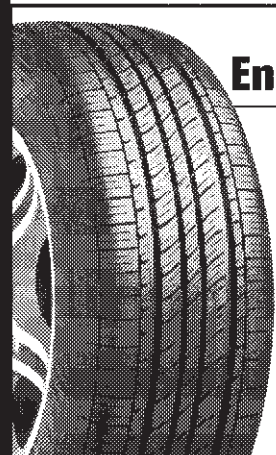
**AUSSI C'EST LA GRANDE LIQUIDATION DE VÉHICULES D'OCCASION CITÉ NISSAN**

FINANCEMENT SUR PLACE SUR APPROBATION DE CRÉDIT

+



Revendeur de Qualité, Produits de Qualité



## Energy MXV4 Plus

- **Réduit la consommation d'essence**
- **Exceptionnellement silencieux et confortable**
- **Résistance exceptionnelle à l'aquaplanage**

\*Voir votre détaillant pour plus de renseignements



**MICHELIN**  
Parce que les pneus, c'est important.

## Control T/A M65



- **Pneu toutes saisons**
- **Excellent rapport qualité/prix**
- **Garantie limitée de 100 000 km contre l'usure de la bande de roulement**

**BFGoodrich**

PRENEZ LE CONTRÔLE



**UNIROYAL**  
ROULEZ BIEN, ROULEZ LOIN!

### CAP-DE-LA-MADELEINE

Pneus Belisle Inc.  
80, Montplaisir  
Tél: (819) 374-3333

### CHÂTEAUGUAY

Pneus Belisle Inc.  
170, St-Jean-Baptiste  
Tél: (450) 691-6236

### DORVAL

Compagnie de Pneus  
Rallye Ltée.  
645, Bord du Lac  
Tél: (514) 636-4605

Pneus Groupe Unik Inc.  
2370, boul. Hymus  
Tél: (514) 683-1961

### DRUMMONDVILLE

Les Pneus JP  
2400, rue Demers  
Tél: (819) 474-2417

Centre de Pneu Radial G.R.  
2865, boul. Lemire  
Tél: (819) 477-5414

### FABREVILLE

Bernard Dagenais Inc.  
450, boul. Curé-Labelle  
Tél: (450) 625-4575

### GRANBY

Pneus Granby Enr.  
14, Robinson Sud  
Tél: (450) 378-4622

### HULL

Centre du Silencieux  
Monsieur 4-Roues  
820, boul. St-Joseph  
Tél: (819) 777-3801

### JOLIETTE

Suspension Beaudry Inc.  
805, Delandaudière  
Tél: (450) 756-4040

### LACHINE

Pneus Lachine Inc.  
578, St-Joseph  
Tél: (514) 637-4603

### LANDRAIE

Pneus Landraie Inc.  
120, Faust  
Tél: (450) 887-2303

### LAVAL

Pneus Belisle Inc.  
355, St-Martin Ouest  
Tél: (450) 669-4404

### LONGUEUIL

Pneus Belisle Inc.  
2296, Chemin Chambly  
Tél: (450) 442-9400

### MONTRÉAL-NORD

Pneus Métro Inc.  
12012, Albert-Hudon  
Tél: (514) 328-4222

### REPENTIGNY

Alignement Claude Inc.  
538, Notre-Dame  
Tél: (450) 581-0000

### SHERBROOKE

Pneus Sher-Mont Inc.  
1350, King Est  
Tél: (819) 821-2550

### ST-ANTOINE-DES-LAURENTIDES

Gingras & Fils Ressorts Inc.  
553, boul. Des Laurentides  
Tél: (450) 432-9761

### ST-ÉLIE D'ORFORD

Pneus St-Élie  
585, route 220  
Tél: (819) 564-1636

### ST-ESPRIT DE MONTCALM

Garage Villeneuve & Fils Inc.  
55, Grégoire  
Tél: (450) 432-7777

### ST-EUSTACHE

Agence de Pneus B.C. Inc.  
66, boul. Arthur Sauvé  
Tél: (450) 473-1320

### ST-HYACINTHE

Courtemanche & Frère Ltée  
875, de Boucherville  
Tél: (450) 773-4855

### ST-JÉRÔME

St-Jérôme Bandag Inc.  
430 ouest, boul. Lajeunesse  
Tél: (450) 436-4622

### ST-LAURENT

Pneus Ontario Inc.  
945, Montée de Liesse  
Tél: (514) 341-3548

### ST-LÉONARD

Centre de Service Gagnon  
5845, Métropolitain Est  
Tél: (514) 325-1370

### TROIS-RIVIÈRES-OUEST

Pneus Trudel Inc.  
6085, boul. Royal  
Tél: (819) 379-8500

### VALLEYFIELD

Pneus Roger Gagnier Inc.  
243, Dufferin  
Tél: (450) 373-4194

### VICTORIAVILLE

Pneus Dominic  
26, boul. De l'Artisan  
Tél: (819) 758-5767

Place du Pneu Victo  
1070, Notre-Dame est  
Tél: (819) 752-3906

### Relations consommateurs :

BFGoodrich : 1-888-871-6666  
Michelin : 1-888-871-4444  
Uniroyal : 1-888-871-7777

**www.pneus-alliance.com**

# Le Québec compte un nombre élevé d'enfants hyperactifs

**NORMAN DELISLE**

Presse Canadienne, QUÉBEC

Le nombre total de prescriptions de méthylphénidate (Ritalin) pour des enfants québécois hyperactifs a atteint 175 000 en 1997.

C'est pourquoi les ministères de la Santé et de l'Éducation ont lancé un plan conjoint d'action hier à l'égard des enfants souffrant d'hyperactivité.

Le plan vise à « aider les parents et le personnel scolaire à mieux comprendre et aider les enfants souffrant de ce trouble », a expliqué hier la ministre de la Santé Pauline Marois.

Le plan, pour lequel on a prévu un budget d'un million de dollars répartis sur trois ans, vise à faire le point des connaissances acquises sur ce trouble, à soutenir le personnel dans les écoles et à aider les parents d'enfant hyperactifs.

On diffusera notamment de l'information sur l'hyperactivité et sur les ressources de dépannage qui peuvent fournir du répit aux parents.

Les données fournies par le ministère de la Santé varient beaucoup mais certaines études donnent jusqu'à 14 % d'enfants atteints de ce problème. Une étude ontarienne établit que 9 % des garçons et 3,3 % des filles en souffriraient. Un autre groupe de chercheurs, québécois ceux-là, parle d'un taux de 7,2 % chez les garçons et 1,9 % chez les filles.

D'autre statistiques révèlent qu'au Québec, en 1997, on a distribué 175 000 prescriptions de Ritalin. Le Ritalin est le nom commercial du méthylphénidate, un médicament efficace qui augmente la capacité d'attention de l'enfant et en diminue l'impulsivité. Le médicament suspend les symptômes d'hyperactivité pendant une période donnée mais ne les guérit pas. Il semble avoir peu d'effets secondaires.

Dans son plan d'action, le gouvernement estime que le jeune hyperactif possède plusieurs qualités et ressources qu'il faut mettre à profit, même quand le trouble a des incidences sur le plan scolaire ou familial.

C'est pourquoi le plan comprend la formation du personnel des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux pour guider leur intervention face aux jeunes manifestant ce trouble.

Le ministère de la Santé veut par ailleurs compiler des données très précises sur l'utilisation de médicaments pour stimuler le système nerveux central, comme le méthylphénidate.

Le Collège des médecins et l'Ordre des psychologues auront le mandat d'émettre des lignes directrices à l'intention de leurs membres. Des critères devront être émis pour l'évaluation, le diagnostic, le traitement et le suivi des jeunes hyperactifs.

Enfin, on cherchera à regrouper en associations les parents d'enfants hyperactifs afin de les soutenir et de leur offrir des conseils et du répit.

# L'E. coli aurait fait 18 victimes

Presse Canadienne  
TORONTO

La bactérie E. coli pourrait avoir fait quatre victimes de plus à Walkerton, en Ontario, ce qui porterait à 18 le nombre de décès attribuables à l'épidémie, croit le coroner James Young.

Ce dernier a fait état hier du décès d'un jeune homme de 25 ans survenu lundi.

Si l'épidémie a officiellement fait sept victimes, 11 autres décès suspects font l'objet d'une enquête. Près de 2000 personnes ont souffert de diarrhée, de nausée et de cram-

pes à l'estomac après avoir consommé l'eau du robinet à Walkerton.

Le Dr Young a demandé aux résidents de Walkerton de lui rapporter tous les cas de mort suspecte survenue avant que la contamination de l'eau de la ville ne soit rendue publique, soit le 22 mai.

Le coroner se penche aussi sur le décès d'un homme de 90 ans, le 12 avril, dans la ville voisine de Hanover, ainsi que sur ceux d'une femme de 86 ans et d'un homme de 96 ans, survenus respectivement les 12 et 30 mai.

## Suite de la une

## Immigration Canada sera moins tatillon envers les jeunes travailleurs français

**IMMIGRATION / Suite de la page A1**

président Jacques Chirac et le premier ministre Lionel Jospin.

La visite officielle du premier ministre Lucien Bouchard à Paris, en avril, avait aussi fait grand bruit au Canada. M. Bouchard, précédé d'une semaine par sa ministre Louise Beaudoin, avait relancé le débat autour du projet de loi fédéral sur la « clarté » référendaire.

La question, cette fois, ne fait pas partie du contenu des discussions entre M. Chrétien et ses interlocuteurs, assurent les autorités d'Ottawa (voir autre texte en page B1).

Le séjour de M. Chrétien portera d'abord sur les échanges commerciaux avec la France, notamment auprès d'une douzaine d'importants entrepreneurs de l'Hexagone, et sur les échanges académiques.

Le premier ministre se rendra en effet à La Sorbonne vendredi pour y inaugurer une nouvelle chaire d'étude canadienne. M. Chrétien concrétisera aussi l'ouverture aux étudiants français aux cours de droit commun de l'Université d'Ottawa.

Le Canada renouvellera en outre son entente de participation avec l'Agence spatiale européenne.

La visite en France comporte également un important volet politique qui amènera Jean Chrétien à rencontrer, en plus du président (aujourd'hui et demain) et du premier ministre (demain), les chefs des principaux partis politiques français, les dirigeants de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), de même que le secrétaire général de la Francophonie, Boutros Boutros Ghali, si la santé de celui-ci le permet. (Ottawa est averse de détails à ce sujet, se bornant à indiquer que M. Boutros Ghali a subi une opération importante récemment.)

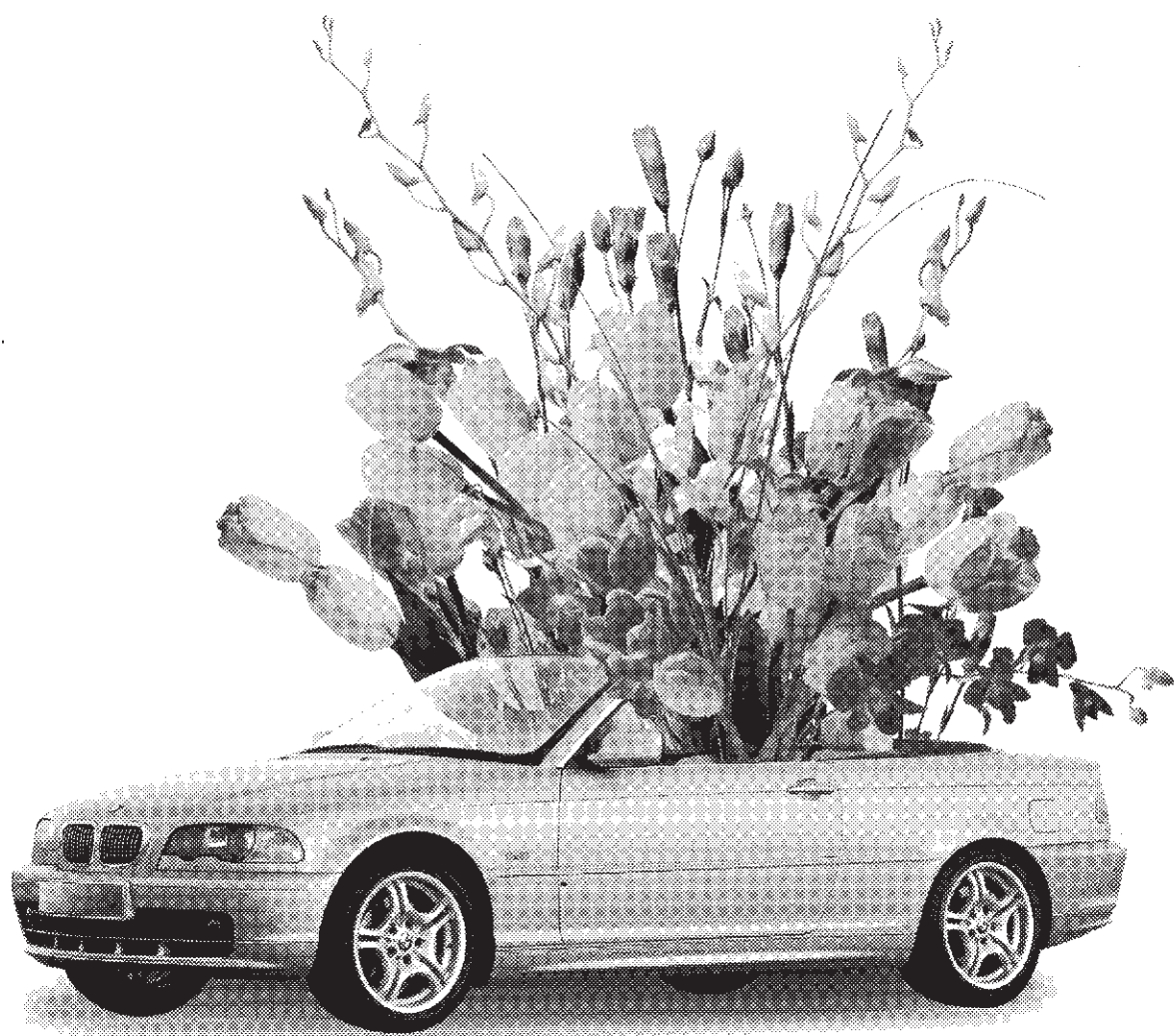
M. Chrétien rencontrera aussi, au cours des deux prochains jours, le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat.

Le premier ministre, qui avait affirmé, en 1995, que Jacques Chirac avait autant de chance de se faire élire président de la République que le OUI de l'emporter au Québec, ne semble pas souffrir aujourd'hui de la rancune de son hôte. Au contraire, M. Chirac recevra les Chrétien trois fois plutôt qu'une durant leur bref séjour.

C'est toutefois le ministre de l'Agriculture et des Pêches, Jean Galvani, qui accueillera la délégation canadienne à l'aéroport cet après-midi. Les questions agricoles seront d'ailleurs à l'ordre du jour de la visite, la France ayant banni jusqu'à nouvel ordre les semences génétiquement modifiées. Conséquence : le Canada est privé de revenus importants, notamment avec le canola, un secteur qui a rapporté jusqu'à 425 millions en 1994.

L'envoi, par erreur, de mois dernier, de semences de canola modifiées génétiquement en Europe a créé tout un scandale de ce côté-ci de l'Atlantique et le sujet ne manquera pas de surgir lors des entretiens de M. Chrétien.

Le premier ministre terminera sa visite officielle par un peu de tourisme historique.



# On s'est refait une beauté.

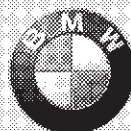
Les rénovations sont terminées chez BMW Canbec. Venez nous visiter. Vous trouverez le même service haut de gamme, la plus grande variété de BMW à Montréal et de nombreux aménagements exclusifs :

- nouvelle aire d'exposition consacrée exclusivement aux éditions spéciales, dont la Série M de BMW ;
- nouvelles aires de service et d'accueil avec un salon pour les clients et une aire permettant un véritable service au volant ;
- nouveau hall d'exposition deux fois plus grand.

Profitez de nos offres d'inauguration dès aujourd'hui.

**BMW Canbec**

4090, rue Jean-Talon Ouest  
Montréal  
(514) 731-7871  
www.bmwcanbec.com



Le plaisir de conduire.<sup>MC</sup>



***Bibliothèque  
et Archives  
nationales***

**Québec** 

*La Presse*

21 juin 2000

Page A22 manquante